

# LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4185 du Vendredi 7 Juillet 2023 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## SENAT

### Encore des engagements de la part du Gouvernement



Anatole Collinet Makosso



Isidore Mvouba (P.3)

## BEPC 2023

### Le taux des candidats en augmentation



Les candidats pendant les épreuves (P.3)

## SENEGAL

### Macky Sall ne briguera pas un troisième mandat

(P.7)

## EDITORIAL

### Macky Sall

## DISTINCTION

### L'Académie française décerne le Grand Prix Hervé-Deluen à Emmanuel Boundzeki Dongala

(P.14)

## FETE DU PAPE

### Le nonce apostolique a présidé une cérémonie en présence du ministre Denis Christel Sassou Nguesso



Mgr Javier Herrera Corona, Nonce apostolique au Congo et le ministre Denis Christel Sassou Nguesso (P.8)

**CANAL+**  
FESTIVAL DE CADEAUX ! \*

LE DECODEUR HD FCFA TTC\*  
1 000  
5 000 TTC\*  
\* A PARTIR D'EVASION \*

POUR TOUT REABONNEMENT  
15 JOURS OFFERTS\*\*  
A TOUT CANAL+

\* A GAGNER

9 MOIS EVASION+

92 92  
CANAL+ CONGO



## CABINET LE MITOUARD SAS

Agréments CEMAC de Conseil Fiscal  
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003 / n° CF129 en date du 19 décembre 2011  
54 Avenue Charles de Gaulle, Immeuble UMA 3e Etage – B.P. 606 Pointe-Noire  
Tél : 06 663 50 60 / 06 657 67 77

### ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE MIBCONGO

Aux termes du procès-verbal constitutif, tenu en date du 02 juin 2023 à Pointe-Noire, enregistré au bureau d'Enregistrement Domaines et Timbre de Loandjili, sous le numéro n°941, Folio 105/16 du 08 juin 2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination:** MIBCONGO

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée

**Capital:** Cinq millions (5 000 000) de francs CFA

**Siège:** 54 Avenue Charles De Gaulle, 3<sup>ème</sup> étage immeuble UMA

**Objet:** Importations de boissons hygiéniques et alcoolisées, Transformation de boissons hygiéniques et alcoolisées, vente des produits agroalimentaires, importation et exportation des produits agroalimentaires, conditionnement et reconditionnement de boissons (jus de fruit, boissons gazeuses vins, boissons énergisantes)

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années

**Co-gérants:** Messieurs Jean Marc André CASANOVA et Francis CAHEZ

**RCCM:** CG-PNR-01-2023-B-00645

Pour insertion

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal – Agrément CEMAC n°CF129  
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés  
du Congo

## AFRICA TAX & LEGAL SERVICES

En sigle ATLS

BP 1233 Pointe-Noire

RCCM : CG/PNR/01-2019-B16-00010

## FUGRO GABON

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au capital de 1 000 000 F CFA

Siège Social : Port Gentil, Rue Pierre Auguste AVARO BP : 557  
LIBREVILLE, GABON, RCCM 2003 B 538

### ANNONCE LEGALE

#### CHANGEMENT DE REPRESENTANT LEGAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 12 avril 2023 de la société FUGRO GABON, l'associé unique a statué sur :

\* La constatation de la fin du contrat de Monsieur Pierre Desseyn ;

\* La nomination de Monsieur Pim PEEREBOOM en qualité de nouveau représentant légal de la succursale de FUGRO CONGO en remplacement de Monsieur Pierre Desseyn.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00319 du 16 mai 2023.

Inscription modificative au RCCM de Pointe -Noire le 16 mai 2023.

Pour avis.

## OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY

Adresse: Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafic  
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO  
TELEPHONE: (242) 05 792 75 75 - 06 620 49 57; e-mail: monnotaireconseil@gmail.com

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-huit septembre deux mil-vingt-deux, enregistré le cinq octobre de la même année, Folio 184/03 N°354, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: «GREEN CONGO», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F. CFA 1.000.000 (UN MILLION), dont le siège est sis à Pointe-Noire, Grand-marché, vers l'immeuble Moka.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous les autres pays:

-Le commerce des semences, engrais, produits phytosanitaires, matériel agricole et autres intrants agricoles ;

-Toutes activités d'exploitation agricole (produit agricole et horticole, production de légumes, fruits ou fleurs, et leur distribution ;

-Les activités de recherche en agriculture et production de semences avec la possibilité de détenir des terrains agricoles ;

-La fourniture des services d'étude de contrôle et de réalisation des travaux d'hydraulique, de génie rural,

d'aménagement hydro-agricole ;

-La gestion et réalisation d'espace verts ;

-La vulgarisation des méthodes culturales ;

-La location des tracteurs, des équipements et matériels agricoles, toutes activités de services ;

-Le négoce des produits agro-industriels ;

- L'Import et Export.

Et, généralement, toutes les opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social susceptibles d'en favoriser le développement.

Monsieur Jacques Clément Tano Bian ADJA est nommé gérant pour une durée à quatre (04) années renouvelables.

Ladite société est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le RCCM CG-PNR-01-2022-B13-00206.

Pour avis,

LE NOTAIRE.

Me Stanislas Gervais BAKISSY

COMMISSION NATIONALE  
ELECTORALE INDEPENDANTE  
CNEI  
COORDINATION / BUREAU

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité — Travail — Progrès

### COMMUNIQUE

La Commission Nationale Electorale Indépendante (C.N.E.I) porte à la connaissance de toute la communauté nationale (Congolaises et Congolais) que les élections sénatoriales, pour la désignation des soixante-douze (72) sénateurs composant le Sénat, auront lieu, suivant décret n°2023-677 du 16 juin 2023 en Conseil des ministres, de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le 20 août 2023.

Suivant arrêté n°7871 du 20 juin 2023 de Monsieur le Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, chargé des élections, la période de dépôt des dossiers de candidature va du 6 juillet au 14 juillet 2023 à minuit.

Les dossiers sont déposés à la direction générale des affaires électorales où chacun peut se présenter pour avoir connaissance des pièces et documents constitutifs. L'élection des sénateurs a lieu au suffrage universel indirect.

Elle est ouverte à toutes les congolaises et à tous les congolais qui en remplissent les conditions, notamment, d'âge et de nationalité.

Fait à Brazzaville, le 28 juin 2022

LE PRESIDENT,  
Henri BOUKA.

## PRÉSERVATION DE LA FAUNE

### Interpellés pour trafic de perroquets gris du Gabon !

Quatre présumés trafiquants ont été interpellés le 28 juin à Pointe-Noire en possession de quarante-cinq perroquets gris du Gabon - espèce animale intégralement protégée - qu'ils transportaient dans des cages de fortune.

Ils ont été apostrophés par les éléments de la section de Recherches judiciaire et de l'Escadron de Sécurité et de l'Escadron de Sécurité et d'Intervention de la Région de Gendarmerie de Pointe-Noire, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Économie forestière de cette ville, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Les 45 perroquets gris du Gabon ont été capturés dans les forêts du village Mboulvouka, district de Loango (département du Kouilou), avant d'être placés dans deux cages de fortune par l'un des quatre présumés trafiquants. Il les aurait transportés vers Pointe-Noire dans l'objectif de les vendre. Deux des trois individus ont préfinancé la capture et un autre a joué le rôle de démarcheur. L'un d'eux aurait même publié les photos des perroquets dans les réseaux sociaux afin d'attirer la clientèle. Ces perroquets ont été exposés au soleil, privés de liberté et ont subi de mauvais traitement pendant leur période de captivité alors qu'ils auraient dû



Des perroquets gris du Gabon dans une cage

s'émanciper dans la nature.

Les quarante-cinq perroquets gris du Gabon saisis ont été aussitôt confiés aux responsables de la Réserve naturelle de Tchimpounga, dans le département du Kouilou. Ils y recevront les soins appropriés de l'équipe de vétérinaires de l'Institut Jane Goodall, avant de recouvrer leur liberté.

Les présumés délinquants fauniques ont été interpellés pour délits de capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces animales intégralement protégées. Ils seront présentés auprès du procureur près le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire. Ils encourent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme ainsi que des amendes dont le plafond est de 5.000.000 de F.CFA conformément à la loi. Pour Célestin Boussiengue, di-

recteur départemental de l'Économie forestière de Pointe-Noire, « ces citoyens qui ont été pris la main dans le sac, c'est la prison qui les attend... Nous avons engagé la procédure avec nos collègues de la gendarmerie pour que ces individus-là, finissent en prison ».

Les animaux sauvages ne sont pas des objets de divertissement moins encore des animaux de compagnie. Ils peuvent être porteurs de maladies contagieuses à l'homme et vice versa. Il est donc prudent de ne point les capturer, les abattre, les blesser ou les détenir proche des familles. Le perroquet gris du Gabon est parmi les espèces animales intégralement protégées en République du Congo, suivant la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

V.M.

## Encore des engagements de la part du Gouvernement

Dans le cadre de sa mission de contrôle de l'action gouvernementale, le Sénat a interpellé le vendredi 30 juin dernier. Neuf membres du Gouvernement conduits par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso. La séance des questions orales avec débats était présidée par Pierre Ngolo, président du Sénat.

Il y avait neuf sénateurs à poser des questions à neuf membres du Gouvernement sur les préoccupations liées aux contestations dans la facturation de l'électricité; la rareté récurrente d'eau dans certains quartiers de Brazzaville et de Pointe-Noire; le phénomène des «bébés noirs» et de justice populaire; l'irrégularité des primes de sessions des Conseils départementaux et municipaux et la rétrocession des centimes additionnels et autres recettes dévolus aux collectivités locales; les occupations anarchiques du domaine public; la prise en charge des cas d'insuffisance rénale et les tracasseries pour l'obtention du passeport. Les Congolais observent avec stupéfaction le développement d'un phénomène criminel d'un genre nouveau lié aux violences urbaines sous sa forme la plus expressive avec l'activisme des «Bébés noirs» et les «Kulunas».

Le Premier ministre s'est incliné devant la mémoire d'Anne Félicité Massamba-Débat, fille de l'ancien Président de la République, victime de cette violence aveugle. «J'ai foi que nos services sécuritaires et judiciaires qui sont déjà à pied d'œuvre réussiront à nous retrouver les auteurs de cet acte crapuleux pour qu'ils soient mis à la disposition de la justice», a-t-il déclaré.

Anatole Collinet Makosso a estimé que ces phénomènes sont essentiellement causés par la crise multidimensionnelle que traverse le Congo et bien d'autres pays. «Nous pouvons donc comprendre ce sentiment d'insécurité, mais ces expéditions punitives suivies de morts crapuleux ne sont plus ni moins qu'une dérive dangereuse tant au plan sécuritaire, des droits humains que des libertés. Nous ne pouvons laisser prospérer de telles actions. C'est donner la caution à l'arbitraire. Les règlements de compte et d'autres travers dont chacun peut être victime ne peuvent être encouragés par le Gouvernement. Nul ne saurait se faire justice soi-même», a-t-il martelé.

Le Premier ministre pense qu'il faut aller au-delà de ces faits, en tentant d'apporter une réponse rigoureuse à cette problématique de la violence et des crimes crapuleux. Face à cette agressivité, a-t-il indiqué, «le Gouvernement a mis en place une politique de rééducation et de réinsertion de ces jeunes».

D'où la réhabilitation du centre d'Aubeville, à Madingou, dans le département de la Bouenza, où 193 jeunes y seront internés dont 112 venant de Brazzaville et 81 de Pointe-Noire. Un autre centre est en cours de réhabilitation à Bokagnia, dans le département de la Cuvette. S'agissant de la rétrocession des centimes additionnels et autres recettes dévolus aux collectivités locales et l'irrégularité des primes de sessions,

il a pris l'engagement de régulariser cette situation au cours de ce deuxième trimestre. «En attendant, le Gouvernement a pris un certain nombre de dispositions pour venir en aide aux collectivités locales en prenant systématiquement en charge



Anatole Collinet Makosso

les salaires des agents des collectivités locales qui sont concomitamment payés avec les salaires des agents de l'Etat», a fait savoir Anatole Collinet Makosso.

Sur les occupations anarchiques du domaine public, le Premier ministre a rejeté la responsabilité sur les gestionnaires des collectivités locales. Tout en reconnaissant l'existence des textes juridiques y afférents, il a reconnu la faiblesse des services municipaux.

Interpellé sur les difficultés de délivrance des passeports et les coûts exorbitants parfois déboursés par certains citoyens pour leur obtention, le ministre Raymond Zéphirin Mboulou a plutôt parlé de rupture des stocks de cartons, sans répondre réellement à la préoccupation exprimée.

Pour lui, ces difficultés ne sont pas entretenues par ses services, mais par les faussaires. «Ceux qui rectifient les âges ou qui ajoutent les prénoms sans savoir qu'ils ne pourront



Isidore Mvouba

jamais obtenir de passeports parce qu'on a tout le système congolais au niveau du centre d'identification civile», a-t-il précisé, tout en affirmant que ses services peuvent désormais délivrer les passeports dans les délais.

Le ministre de la Santé a, quant à lui, édifié les sénateurs sur la prise en charge des cas d'insuffisance rénale qui, pour l'heure, ne se font qu'à l'hôpital Edith Lucie Bongo-Ondimba d'Oyo, dans le département de la Cuvette. «Il dispose de cinq fauteuils de dialyse et les coûts pratiqués sont de 50.000 F.CFA (1ère séance), 25.000 F.CFA (2ème séance) et 10.000 F.CFA pour le reste des séances. Tenant compte de la forte demande, un projet d'installation de 15 fauteuils et de 25 générateurs est en cours dans cet hôpital grâce à l'appui de la SNPC», a révélé Gilbert Mokoki.

Il a en outre indiqué que le Gouvernement était en train de mettre en place des unités d'hémodialyse au CHU-B

(15 générateurs) et à l'hôpital Adolphe Sicé, à Pointe-Noire (25 générateurs). A noter que 252 cas d'insuffisance rénale sont dépistés dans le pays par an et l'âge moyen des patients est de 52 ans, avec une prédominance masculine. «Malheureusement, 13% seulement des nouveaux cas ont accès à la prise en charge», a-t-il regretté.

Parlant de la rareté de l'eau dans certains quartiers de Brazzaville et Pointe-Noire, le ministre Emile Ouosso a commencé par faire l'état des lieux du système d'adduction d'eau dans ces agglomérations. «A Pointe-Noire, il date de 1940 et à Brazzaville de 1950. Depuis-là, on n'a pas vu les grands chantiers changer ces tuyaux. La moitié de l'eau produite dans ces deux villes est perdue par des fuites des canalisations et échappe au système commercial. Ce n'est pas la production qui manque, mais plutôt le transport d'eau dans ces villes qui pose problème. L'eau existe en quantité suffisante. Il est question de trouver (creuser) tout Brazzaville et Pointe-Noire pour refaire les canalisations. Les coupures d'électricité entraînent aussi parfois les ruptures dans la fourniture d'eau», a signifié le ministre, qui a annoncé l'opération de pose des compteurs intelligents.

Dans sa synthèse des travaux, Pierre Ngolo a rappelé au Gouvernement les engagements pris. «Nous avons pris bonne note. Les citoyens attendent et nous n'avons pas le droit de les décevoir», a déclaré le président du Sénat qui pense que les questions de décentralisation doivent être traitées sans démagogie et en toute responsabilité.

Cyr Armel YABBAT-NGO

### BEPC 2023

## Le taux des candidats en augmentation

Au Congo, les épreuves écrites du BEPC, session de juillet 2023, se sont déroulées du 4 au 7 juillet sur l'ensemble du territoire national. Cette année, 122.085 candidats (dont 63.490 filles) ont affronté cet examen, selon les chiffres de la Direction des examens et concours du secondaire, alors qu'ils n'étaient que 115.365 en 2022.

Les épreuves du dernier examen d'Etat de l'année ont été officiellement lancées à Brazzaville par Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, qui a fait

la ronde de quelques centres d'examen de la capitale. Le ministre et sa délégation ont fait le constat du bon déroulement des épreuves à travers trois centres: l'Institut de jeunes sourds, le Complexe scolaire Nganga

Edouard et le centre d'examen du Complexe scolaire (primaire et collège) Maurice Lheyet Gaboka, à Ouenzé. Brazzaville a compté 127 centres pour 48.851 candidats, dont 26.455 filles. La Bouenza a eu 36 centres, avec 7.102 candidats, dont 3420 filles. La Cuvette a enregistré 32 centres pour 4677 candidats, dont 2101 filles. La Cuvette-Ouest a présenté 1033 candidats, avec 415 filles, répartis dans

## Macky Sall

Dans quelques jours, quelques semaines même, l'actualité Macky Sall sera ensevelie sous les tonnes d'autres nouvelles trépidantes. Aujourd'hui, les reporters affluent vers le Sénégal où vient de se dérouler un de ses événements rares comme l'Afrique aurait aimé en compter plus souvent. Elu une première fois président en 2012, il brigue un second mandat 7 ans après, qu'il remporte avec succès.

C'est là que les choses se compliquent pour l'homme accusé de caresser l'idée de briguer un troisième mandat que lui interdit la Constitution. Lundi soir, avec un certain courage, il a clairement annoncé qu'au nom de ses principes et en vertu des dispositions de la Constitution, il ne briguera pas ce troisième mandat qu'à plusieurs reprises il avait déclaré ne pas vouloir briguer. Ouf de soulagement dans un pays sous tension, ouf de soulagement dans la sous-région et sur le continent.

Une autre source de nos si faciles guerres vient d'être désamorcée. Encore une fois, nous venons d'assister au courage d'un dirigeant qui a préféré renoncer aux ors et aux lambris, pour laisser place à une nouvelle figure au Palais. Une nouvelle manière de conduire les affaires de l'Etat, ou de s'inscrire dans la continuité pour le bonheur des Sénégalais. Dans quatre mois dans ce pays de griots, Macky Sall sera peut-être célébré comme le plus grand, le plus sage, un grand qui sort par la grande porte.

Mais l'Afrique, majorité ou opposition, doit comprendre une fois pour toutes que si les Constitutions sont écrites juste le temps d'applaudir la montée au Palais, nous ne devons pas nous étonner de faire du sur-place. La majorité de nos pays ont pris leurs aises avec les Constitutions qui ont vu l'élection du Président. Et, derrière, les ateliers fonctionnent à pleins régimes pour mouliner les artifices qui esquiveront les contraintes qui se joueront des bornes de la Constitution.

Nous allons continuer d'usiner les instruments de l'arnaque, en nous donnant l'illusion que celui que nous élirons au-delà des temps, sera l'homme providentiel. Macky Sall semble avoir voulu jouer avec le feu, pour ne céder qu'à l'ultime limite. Au moins, lui, il l'a fait. Dans ce sens, ses opposants vont devoir démontrer que, démêlés de justice ou pas, le Sénégal attend leur expertise.

Albert S. MIANZOUKOUTA

14 centres. La ville de Pointe-Noire a compté 118 centres d'examen avec 38.337 candidats pour 20.728 filles. La Lékoumou a eu 12 centres et 935 candidats, dont 382 filles. Le Niari a présenté 5729 candidats dont 2787 filles pour 35 centres d'examen. Le Kouilou a compté 16 centres avec 1821 candidats, dont 912 filles. Les Plateaux, avec 30 centres d'examen, ont donné 3026 candidats, dont 1184 filles. Le Pool a eu 40 centres d'examen pour 6562 candidats, comptant 3422 filles. La Sangha, avec 9 centres, a compté 1512 candidats comprenant 715 filles.

Le centre d'examen de Luanda-Cabinda, avec 2 centres, a inscrit 91 candidats pour 45 filles. Enfin, la Chine a eu quatre candidats, dont 2 filles pour un centre. Au total, il y a eu 487 centres d'examen sur l'ensemble du pays.

Au terme de sa ronde, Jean Luc Mouthou a dégagé son appréciation : «Les retours que nous avons à cet instant sont bons. Je salue l'engagement de tout le personnel, de toute la communauté éducative qui s'est engagé à l'organisation de cet examen d'Etat pour permettre à nos enfants de pouvoir

avoir les diplômes nécessaires pour leur formation et leur épanouissement social et professionnel. Après le lancement du CEPE, il y a quelques jours et le lancement du baccalauréat, il y a quelques également, aujourd'hui le tour est revenu au BEPC. Mais, ce n'est pas fini, il nous reste encore l'organisation du concours d'entrée dans les écoles d'excellence de Mbounda et d'Oyo. Nous nous attelons à poursuivre cet exercice d'encadrement de l'éducation de la jeunesse congolaise. La démographie augmente et la population scolaire aussi. Mais, on le dit en français, nous n'avons de richesse que d'hommes et nous avons tout intérêt à former cette jeunesse pour que notre pays demain ne vienne jamais à manquer des ressources humaines de qualité tel que le souhaite le Président de la République, Chef de l'Etat».

Selon le ministre, eu égard à l'augmentation du taux de scolarité dans le pays, le processus mis en place d'ici la rentrée prochaine permettra, certainement, d'inaugurer entre sept ou dix nouveaux lycées.

Philippe BANZ

DIPLOMATIE

## La Namibie plus que jamais décidée à renforcer ses relations avec le Congo

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, s'est entretenu les 29 et 30 juin derniers avec la ministre namibienne de l'Enseignement supérieur, de la formation et de l'innovation, Mme Itha Kandjii-Murangji, ainsi que le président de la Commission des finances du Forum des Parlements de la Fp-CIRGL, Sergio Leonardo Vaz.



Isidore Mvouba et Mme Itha Kandjii-Murangji

Fruit de la coopération entre la République du Congo et la République de Namibie, concrétisée dans l'accord conclu entre les Présidents Denis Sassou-Nguesso et Hifikepunye Pohamba, l'Institut de formation technique et professionnel de Loudima (IFTPL), inauguré le 22 octobre 2014, était au cœur des entretiens avec la ministre namibienne. Mme Itha Kandjii-Murangji a rappelé que son pays et le Congo ont une relation de longue date. «*Depuis l'indépendance namibienne. En tant que pays, nous n'avons jamais oublié nos amis. Le Congo est un pays spécial pour nous dans ce sens que nous avons un projet commun qui a été conçu par nos Présidents*», a-t-elle déclaré.

L'institut de formation technique et professionnel de Loudima offre des formations dans les filières industrielles (génie-civil); maintenance industrielle; l'agriculture et

l'élevage; les métiers de l'hôtellerie.

L'accès à cet établissement d'excellence se fait par voie de concours ouvert aux apprenants congolais et namibiens âgés de 16 à 18 ans et titulaires d'un brevet d'études techniques, d'un brevet d'études du premier cycle ou un autre diplôme équivalent. Le quota est de cinquante places par Etat, soit cent par session et par promotion. Il incarne l'histoire des relations d'amitié et de coopération entre la Namibie et le Congo.

La durée de formation est de quatre ans, dont une première année consacrée à l'apprentissage des langues: le français pour les Namibiens et l'anglais pour les Congolais. Les trois autres années étant réservées à la préparation du baccalauréat. La ministre Itha Knadjii Mur-

angi est venue reprendre les discussions avec le Gouvernement congolais et faire l'évaluation des aspects qui ont handicapé le fonctionnement normal de cet institut et entraîné le départ des élèves et des professeurs namibiens. «*Nous devons tout réparer. En tant que pays, ce projet ne pourra pas s'éteindre. Nous devons le ramener sur pied pour qu'il soit opérationnel. Les experts vont travailler. Ce n'est qu'après cette rencontre que nous saurons exactement quand les élèves et les professeurs namibiens pourront revenir. Nous nous sommes accordés que cela doit se faire cette année, pas autrement*», a-t-elle dit.

Par ailleurs, Itha Kandjii Murangi a salué l'attachement des autorités congolaises à l'Institut inter-Etat de Loudima. Elle a souhaité plus de volonté politique aussi bien

du côté de la Namibie que du côté du Congo afin que les jeunes des deux pays bénéficient d'une formation technique et professionnelle de qualité.

Les entretiens avec Sergio Leonardo Vaz ont porté sur le Fp-CIRGL. «*Nous sommes à Brazzaville pour maintenir les contacts avec les présidents des deux chambres du Parlement congolais. Nous avons parlé de la situation sécuritaire dans la Région des Grands Lacs et des activités que le Forum a réalisées au cours de cette année et celles qui restent à concrétiser la situation de l'organisation était aussi menu de nos entretiens*», a-t-il fait savoir.

Il a rappelé au président de l'Assemblée nationale que l'Assemblée plénière a décidé que le Forum soit plus actif et s'implique dans les actions visant à ramener la paix dans les zones de conflits «*La situation est plus inquiétante à l'Est de la RDC et au Soudan. En RCA et au Soudan du Sud, il y a une sorte d'accalmie*», a-t-il précisé.

Il a indiqué que le Forum organisera une mission d'information parlementaire à l'Est de la RDC. «*Nous allons rencontrer les parties prenantes, ainsi que quelques Chefs d'Etat*».

KAUD

LES VENDREDIS DE L'ENTREPRISE

### La qualité et la normalisation au cœur des préoccupations des artisans

Le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, par l'entremise de la direction générale des Petites et moyennes entreprises (DGPME), a organisé le 28 juin dernier Les Vendredis de l'entreprise, la 3<sup>ème</sup> du genre, sous le thème: «*Reprise dans la résilience*». En présence de la ministre Jacqueline Lydia Mikolo; du secrétaire général du Conseil national de concertation (CNC); du directeur de cabinet du ministre de l'Industrie; du président de l'UNICONGO, Michel Djombo; des représentants des institutions bancaires; des chefs des TPE-PME, etc.



Pendant la rencontre

Initiés depuis le 28 avril dernier, les vendredis de l'entreprise sont un véritable cadre d'échange pour discuter PME et les perspectives de leur financement. Pour cette troisième rencontre, les échanges ont porté sur la normalisation et la qualité. Les chefs des TPE-PME, ainsi que les porteurs de projets en quête de financements ont répondu nombreux à l'appel.

Le directeur général de l'Agence congolaise de la normalisation et de la qualité, principal orateur, a édifié les artisans sur les missions de sa structure, dans le cadre de leur accompagnement. «*Qu'il s'agisse de l'emballage, de la présentation du produit ou de l'analyse compositionnelle des produits. Ce qui nous manquait, c'était des laboratoires. Nous en avons deux maintenant*», a expliqué Jean-Jacques Ngoko Mouyabi.

Pour définir le type d'emballage, a-t-il dit, «*il faut qu'on sache le type de produit que l'on met. Nous avons des exigences des normes internationales. Vous savez qu'il y a des produits qu'on ne peut pas mettre dans les verres ou du plastique. Pour tout ça, nous avons des réponses. Pour le faire, on doit connaître l'artisan et son produit. En fonction des normes nationales ou régionales, nous allons les orienter vers le bon type d'emballage en fonction du produit*».

Pour le directeur général de l'ACONOQ, sa structure est en train de négocier les taux préférentiels pour les artisans afin de prendre en charge les frais de laboratoire dans le cadre d'un partenariat.

Il a indiqué que la certification est une démarche volontaire. «*C'est vous qui demandez de certifier vos produits. Nous avons un paquet de produits d'accompagnement technique et de formation adapté à la demande actuelle de nos artisans*», a-t-il indiqué aux artisans.

Et d'ajouter: «*Ne vous précipitez pas à aller vers la norme ISO. Tout ce qu'on vous demande, c'est que vos produits soient bien présentés, conformément aux normes applicables au Congo et qu'il soit propre à la consommation. Progressivement, nous pourrions aller vers ISO qui est très complexe. Avec la ZLECAF, il n'y aura plus de douane. C'est à vous de se mettre aux normes pour que vous soyez compétitifs*».

Jacqueline Lydia Mikolo a rappelé que le thème retenu pour cette troisième édition, est la réponse aux préoccupations des artisans lors de la 2<sup>ème</sup> édition. «*La préoccupation du ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat est d'orienter et d'informer. Nos artisans ont un problème d'emballage et de qualité de l'emballage. Comment allons-nous présenter nos produits et les normes d'emballage dans notre pays*», s'est-elle interrogée.

La ministre a demandé aux artisans de se procurer de leur carte professionnelle. «*La carte d'artisan vous donne certains avantages. La première, c'est que vous êtes formalisés. Donc, un interlocuteur pour les pouvoirs publics et les autres partenaires. Nous avons négocié avec les institutions bancaires pour vous permettre d'ouvrir des comptes avec vos cartes d'artisan sans frais. Cette carte vous donne droit à l'accompagnement technique, administratif et financier des pouvoirs publics*», a-t-elle signifié.

A noter que la quatrième édition des «*Vendredis de l'entreprise*» se tiendront à Pointe-Noire.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## Ne soyons pas victime de l'eau radioactive japonaise

Dès ce mois de juillet, le Japon entend unilatéralement déverser en mer des millions de tonnes d'eau radioactive issue de la centrale nucléaire accidentée de Fukushima Daiichi, et ce au mépris total des vives oppositions de la communauté internationale. Le fait que le Japon minimise et dissimule les conséquences du déversement de l'eau contaminée portera non seulement atteinte aux intérêts légitimes des pays voisins, mais aussi engendrera des catastrophes impensables à l'environnement marin global et à la santé publique.

Premièrement, le Japon ne peut pas prouver que l'eau radioactive déversée est sûre et inoffensive. Pour près de 70% de l'eau traitée, le taux de concentration d'activité des nucléides radioactifs reste au-delà de la limite. L'eau radioactive de Fukushima contient plus de 60 types de radionucléides, dont beaucoup ne peuvent être efficacement traités par l'homme à l'heure actuelle. Toutes ces incertitudes nous amènent à nous interroger: pourquoi le Japon s'obstine à faire avancer son projet de déversement par la force? Si l'eau dite traitée était aussi sûre que le Japon le prétend, elle pourrait bien être intégrée dans la circulation domestique japonaise.

Deuxièmement, le déversement de l'eau radioactive en mer par le Japon constitue une violation flagrante du droit international. Le Japon envisage, à partir de juillet, de déverser l'eau contaminée dans l'océan à travers des tunnels sous-marins, ce qui viole la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de

déchets, adoptée à Londres en 1972. Notons qu'à l'échelle mondiale, il n'existe aucun cas précédent sur le déversement de l'eau radioactive en mer. Ce plan a suscité de fortes oppositions tant à l'intérieur du Japon qu'à l'étranger. Les sondages menés au Japon montrent que 43% des Japonais s'opposent et plus de 90% d'entre eux estiment que cette mesure aura des effets négatifs. Sur le plan international, outre la Chine, la Corée du Sud, la Russie, la Corée du Nord et les pays insulaires du Pacifique, de plus en plus de pays et d'organisations internationales ont exprimé leur préoccupation face à la décision japonaise.

Troisièmement, le Japon tente de faire retomber les risques de contamination nucléaire sur le monde entier, au détriment des intérêts communs de toute l'humanité. En ce qui concerne le traitement de l'eau contaminée par le nucléaire, le déversement en mer n'est pas la seule solution, ni le moyen le plus sûr et le plus optimisé. En plus du rejet dans l'océan, l'injection dans le sol, l'évaporation dans

l'air, le rejet sous forme d'hydrogène et l'enfouissement souterrain sont des alternatives faisables. Or, sans avoir pleinement évalué d'autres options, le gouvernement japonais a unilatéralement décidé de déverser l'eau contaminée dans la mer. Il s'agit d'une façon d'écarter les risques pour le Japon tout en mettant en péril l'ensemble de la planète. Nous devons déclarer solennellement que l'océan est le bien commun à l'humanité entière plutôt que l'égout privé du Japon!

Quatrièmement, les conséquences du rejet de l'eau radioactive en mer sont inestimables. A en croire les études, avec les courants océaniques les plus forts du monde le long de la côte de Fukushima, les matières radioactives pourraient se répandre dans la majeure partie de l'océan Pacifique en 57 jours à compter de la date du déversement, et atteindre tous les océans du monde en une décennie. Et selon la partie japonaise, le déversement durera 30 ans. Le Congo, situé sur la côte du golfe de Guinée au bord de l'océan Atlantique, est doté du port de Pointe-Noire, un merveilleux port naturel en eau profonde. Ses ressources halieutiques extrêmement abondantes sont non seulement la base de l'industrie de la pêche, pilier important de l'économie nationale congolaise, mais aussi l'une des principales sources de la table des Congolais. Une

fois que l'eau contaminée est rejetée en mer, dans un avenir proche, des matières radioactives supérieures à la limite acceptable apparaîtront dans notre chaque gorgée d'eau et chaque bouchée de nourriture, sous l'effet de l'évolution des courants marins. Quelles lourdes conséquences pour les pays côtiers dont le Congo, notamment en matière de l'environnement écologique, de la sécurité alimentaire et de la santé du peuple.

Le président Denis Sassou-Nguesso et le gouvernement congolais attachent toujours une importance majeure à la protection de l'environnement. A ce moment crucial qui touche les intérêts vitaux de toute l'humanité, la Chine est disposée à travailler de concert avec la communauté internationale, y compris le Congo, pour exhorter le Japon à cesser d'imposer son plan de rejet en mer, à remplir fidèlement ses obligations internationales et à traiter l'eau contaminée par le nucléaire de manière scientifique, sûre et transparente. La Terre est notre foyer commun. Les pays du monde, au lieu d'être des îles isolées l'une de l'autre, forment une communauté d'avenir partagé reliée par les océans. Il nous faut apporter notre contribution à la protection de l'écologie marine et de notre chère planète.

Ambassade de Chine au Congo

POOL

## Les terres coutumières des familles Liko et Ngangou Mangassa reconnues par l'Etat

La Commission nationale de reconnaissance des terres coutumières s'est réunie le 1er juillet dernier à Kinkala, département du Pool, au cours d'une session extraordinaire, pour examiner les affaires introduites par six familles, en vue d'une reconnaissance de leurs terres coutumières. Les travaux étaient présidés par le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du domaine public chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabilia, en sa qualité de président de la Commission, en présence de Mme Emma Bertille Bassinga-Nganzali, secrétaire générale du département, représentant le préfet du Pool, et Michel Bouhoutou Mampouya, président du Conseil départemental du Pool.

Les travaux se sont déroulés dans la salle de conférences du Conseil départemental du Pool. Face à Pierre Mabilia, étaient installés les membres de la Commission, les représentants des familles Liko, Alouna, Mboumbou, Nganga Mangana, Ngouambami, Ngagouélé, ainsi que celles des villages limitrophes.

La secrétaire générale du département du Pool, assurant le poste de premier vice-président de la Commission, a rappelé qu'une terre sécurisée et immatriculée est exempte de tout litige. «*Bien géré, la terre évite des conflits fonciers, la pauvreté et l'insécurité foncière*», a-t-elle dit.

C'est tout le sens à donner à toutes les descentes du ministre d'Etat à travers les différents départements du pays. La reconnaissance des terres coutumières est une procédure de régulation de la gestion du foncier national qui permet de sécuriser les droits de propriété en mettant en place toutes les garanties pour conforter les propriétaires qui exploitent ou donnent en location leurs terres, et de protéger les droits de ceux qui reçoivent des terres, à titre onéreux ou gracieux, pour une exploitation à durée déterminée.

Sécuriser les droits de propriété revient à faire reconnaître les terres coutumières par l'Etat, en vue de les immatriculer et d'obtenir un titre foncier y afférent, pour les rendre disponibles à la réalisation des transferts de propriété débarrassés de toute forme de conflit et gage de sécurisation.

Appelé par le ministre d'Etat à se présenter devant les membres de la Commission pour apporter quelques réponses à leurs préoccupations, certains mandataires généraux ont soufflé le chaud et le froid. Ils sont sortis difficilement de cette épreuve. Des oppositions ont été faites sur les terres des familles Ngouambami, situées au village Kitsaninga, dans la sous-préfecture d'Ignié, et Alouna, situées à Mbé, dans la sous-préfecture de Ngabé. Pour la première famille, deux jugements de désignation du mandataire général ont été présentés par les deux parties en conflit avec des noms différents. «*Comment une même affaire peut-elle être jugée deux fois, en donnant raison aux uns et aux autres? C'est une cacophonie judiciaire.*

*Ce dossier est ajourné en attendant la décision de la Cour d'Appel. Nous n'avons plus compétence tant que la justice est saisie*», a expliqué le ministre d'Etat. Quant au dossier de la famille Alouna, les choses étaient plus compliquées. Le mandataire général Frédéric Yavanguiele, ancien sous-préfet de Boko, a fait usage de faux. Mme Tsalou Pauline s'est vue imiter sa signature. «*Je n'ai jamais signé le procès-verbal introduit dans le dossier*», a-t-elle fait savoir.

«*Votre signature est bien là. Venez voir*», demande le ministre d'Etat. «*Non*», répond-t-elle.

Se retournant vers le mandataire général, le ministre d'Etat lui pose la question: «*Qui a signé à sa place*». «*C'est son frère*», a-t-il répondu. «*C'est des complices, des escrocs fonciers. J'ignore l'existence de ce procès-verbal*», a répliqué Mme Tsalou Pauline, tout en contestant la qualité de propriétaire terrien que s'est auto-proclamée Frédéric Yavanguiele, ancien cameraman de Télé-Congo qui, selon elle, n'a pas de terres à Mbé.

«*Mr le Procureur, il y a usurpation de la signature de la dame. C'est du pénal*», a indiqué le ministre d'Etat.

Prenant la parole, Mr Barthélemy Mbalawa, s'opposant au mandataire général, enfonce le clou. «*Il a reçu 11.500.000 F.CFA, à Ngabé, dans le cadre d'un projet que devrait réaliser la ministre de l'Economie forestière*», a-t-il dénoncé.

«*Il continue à mentir jusqu'à aller extorquer le Gouvernement. A ce stade, M. le Procureur, quel est votre avis?*», a demandé le ministre d'Etat. «*Il y a des faits supposés infractionnels qui viennent d'être constatés. En temps opportun, nous engagerons des poursuites judiciaires*», a expliqué le Procureur général de Kinkala.

«*C'est des terres du royaume. L'aspect civil, c'est l'ajournement du dossier, le temps que les parties se pourvoient. En ce qui concerne le pénal, vous avez l'opportunité des poursuites. Dans ces poursuites, il y a la plainte ordinaire et le flagrant délit. Nous sommes là devant une flagrante. Il a été une autorité et il se permet d'engager la signature d'une personne qui n'est pas là. Ça veut dire que lorsqu'il était sous-préfet, il*



Le présidium



L'assistance

*pouvait signer les actes de naissance à des étrangers. Je souhaiterais que vous le preniez en flagrant délit. La police judiciaire est là, il suffit pour vous de donner l'ordre. Nous n'allons pas continuer à caresser les gens qui ne respectent pas les lois de la République. J'attends, Procureur que vous agissiez*», s'est impatienté le ministre d'Etat.

«*Mr Frédéric Yavanguiele, reconnaissez-vous avoir participé à l'établissement de ce procès-verbal que vous avez versé dans le dossier, en qualité de mandataire général?*», interrogea le procureur général.

«*Oui*», répond aisément Frédéric Yavanguiele, sans savoir le sort qui devait lui être réservé, en donnant cette réponse à une question piège.

«*M. le ministre d'Etat, il sera mis aux arrêts. Le temps d'ouvrir une enquête pour élucider davantage le dossier*», a dit le procureur général.

«*Vous êtes à la disposition du procureur général et de la police judiciaire. Prenez-le! La complaisance a trop duré*», a ordonné le ministre d'Etat.

Retiré de la salle, Frédéric Yavanguiele a été mis aux arrêts.

S'agissant des autres dossiers, celui de la famille Mboumbou a été ajourné pour cause d'absence du mandataire général, y compris celui de la famille Ngagouélé. Malade, le mandataire général était dans l'incapacité de répondre aux questions des membres de la commission. Seuls les dossiers des familles Liko et Ngangou Mangana ont été validés. Deux options de paiement des frais, droits et taxes d'immatriculation de ces terres telles que reconnues par l'Etat, se présentaient

à M. Michel Itsali et Simon Missafou Mangana, mandataires généraux. En espèce, les deux familles auraient dû payer 10% de la valeur vénale de leurs terrains. Et, en nature, elle devait rétrocéder 5% d'une portion de leurs terres à l'Etat.

Faute d'argent liquide, ils ont opté pour le paiement en nature. Le ministre d'Etat a remis à chacun des mandataires généraux, pour le compte de leur famille terrienne qu'ils représentent, le procès-verbal de reconnaissance des terres coutumières de sa famille.

En vertu de la loi, «*vous ne devrez jamais procéder à la vente, à la donation, à l'échange ou de manière générale au transfert de propriété en tout ou partie de vos terres reconnues par l'Etat à toute personne physique ou morale de nationalité étrangère*», a signifié le ministre d'Etat, tout en précisant que leur droit de propriété sur leurs terres coutumières reconnues porte exclusivement sur le sol. «*Les ressources naturelles du sol et du sous-sol contenues dans vos terres coutumières sont la propriété exclusive de l'Etat*».

Cette session extraordinaire a permis de constituer une réserve foncière d'une superficie totale de 3661ha 49a 44ca au profit de l'Etat, en application de la procédure légale de rétrocession foncière au titre du paiement par nature des frais et taxes liés à l'immatriculation des terres coutumières reconnues par l'Etat. «*La réserve foncière de l'Etat issue de cette rétrocession sera placée dans le domaine public et immatriculée au nom de l'Etat*», a dit le ministre d'Etat.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### A Pointe-Noire, la Justice rétablit les héritiers de deux familles dans leurs droits

Brutalement dépossédés des biens que leur défunt époux et père leur avaient légués dans la capitale économique, Pointe-Noire, deux veuves et leurs enfants ont été rétablis dans leurs droits, par deux décisions de justice. La veuve Abaraka et ses enfants, par exemple, avaient été délogés avec les enfants de la maison du défunt époux et père par la belle famille. Trois ans après le décès de celui-ci, ils ont cessé d'errer. Il en a été de même pour la veuve Mbendzé, chassée elle aussi par sa belle-famille. D'où leur joie débordante, en accueillant la décision de justice qui les rétablit dans leurs droits. Leur réinstallation s'est faite en présence de la ministre Inès Nefer Ingani, de la Promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle. N'est-ce pas de cette manière que l'Etat de droit protègera les veuves et les orphelins? Encourageant.

### Agressée sous la menace d'une machette, une jeune fille ne se laisse pas intimider

On ne voulait pas croire qu'une femme peut se défendre sous la menace d'une machette. Une jeune fille de 22 ans, Michelle, l'a fait dimanche 2 juillet dernier à l'OCH Mougali III, à Brazzaville. Elle a témoigné de l'agression qu'elle dit avoir vécue dans un couloir de ce quartier, en y croisant un bébé noir qui, après avoir brandi une machette, a menacé de lui couper le bras si elle ne lui remettait pas son sac à main. L'infortunée n'aurait pas cédé à l'intimidation. Après une bagarre avec son agresseur, elle a alerté le voisinage qui est venu à son secours. Le malfrat a pris la fuite, mais il a été rattrapé par la police après une course poursuite. Il médite son acte dans une cellule de détention du commissariat le plus proche.

### Des policiers qui ne respectent pas le feu signalétique rouge

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, certaines unités d'intervention de la police ne s'arrêtent pas au niveau du feu de circulation routière aussi appelé feu tricolore, quand le rouge apparaît. Ils passent outre et roulent à vive allure. On l'a vu, lundi 3 juillet 2023, vers 19h, au niveau du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville. Ils oublient que le feu rouge sécurise le passage des piétons.

### Deux cadavres de personnes découverts à Brazzaville

Le cadavre d'une personne de 30 ans environ a été retrouvé lundi 26 juin dernier dans la rue Matsiona Ndzoulou, au quartier Batignolles à Mougali, l'arrondissement 4 de Brazzaville. Le malheureux aurait été assassiné par des inconnus, à l'aide d'un poignard. Depuis, les habitants de Batignolles vivent dans l'angoisse, ce meurtre n'étant pas le premier dans leur quartier. Toujours à Mougali, un autre corps sans vie a été découvert près d'un petit marché, dans les environs de la paroisse Saint-Esprit. Plus que jamais, la vigilance des populations concernées et de la police est nécessaire afin d'aider à démasquer les assassins qui menacent la sécurité dans la capitale.

### Bradage du barrage hydroélectrique de Moukougoulou?

Le barrage hydroélectrique de Moukougoulou, dans le département de la Bouenza, a été officiellement concédé par l'Etat congolais, jeudi 29 juin 2023, à une filiale de l'entreprise chinoise Weihai International Economic and Technical Cooperative (WIETC), la Société d'électricité de Moukougoulou au Congo (SEMAG). La convention de concession serait d'une validité de 30 ans. Mais selon une source, il n'y aurait eu aucun appel d'offres international, dans le cadre de ce contrat de partenariat public-privé.

ENVIRONNEMENT

**Lutter efficacement contre les violations des droits de l'environnement et des droits humains**

Le projet de facilité d'innovation sectorielle des ONG (FISONG): «Capacités légales et participation des défenseurs de l'environnement en République du Congo», a été lancé le 28 juin 2023 à Brazzaville, dans le souci de lutter efficacement contre les violations des droits de l'environnement et des droits humains ainsi que les illégalités dans le secteur forestier. L'atelier de lancement a été organisé par Rainforest Foundation UK (RFUK) en partenariat avec le Comptoir Juridique (CJJ) et ClientEarth. Ce projet est financé par l'Agence française de développement (AFD).



Photo de famille après le lancement du projet

Hermann Biyouidi, coordonnateur du Projet a indiqué que ce projet a une durée de trois ans. Il couvre trois départements notamment la Likouala, la Sangha et la Lékoumou. Il va permettre une plus grande participation et un meilleur accès à la justice pour les défenseurs de l'environnement et des droits humains. Les différentes activités à mener sont: l'identification participative des processus à surveiller; les formations des communautés ainsi que des femmes ciblées dans la forêt; la consultation et la formation des femmes et peuples autochtones; la sélection participative et formation d'un réseau de parajuristes communautaires; la saisie des juges et actions en justice pour obtenir des répartitions issues des affaires phares. Les bénéficiaires de ce projet sont: les défenseurs de l'environnement, les communautés locales et peuples autochtones en général.

Le directeur de l'AFD Congo, Maurizio Cascioli a souligné que le projet FISONG reflète des enjeux particulièrement cruciaux pour les pays du Bassin du Congo. Les communautés locales et les populations autochtones ont un rôle central à jouer dans le maintien de l'équilibre de ces écosystèmes, aujourd'hui soumis à des pressions croissantes.

Le projet FISONG, a-t-il ajouté, apparaît comme une réponse nécessaire et complémentaire à la politique d'aménagement du territoire et de gestion forestière mise en œuvre par le Gouvernement du Congo, et qui est par ailleurs soutenue par l'AFD à travers son partenariat avec le ministère de l'Economie forestière. Il a de même encourager et consolider l'implication et la collaboration sur le terrain avec les acteurs, potentiel partenaires publics et privés, intervenant dans le champ de la gouvernance forestière pour la réussite de ce projet.

Pour Ana OUSNA Orozco, le projet FISONG cherche à étendre l'utilisation du système ForestLink, une technologie facile à utiliser, qui permet aux populations des forêts de se documenter et d'envoyer des alertes sur les activités illégales ayant lieu dans leurs territoires. Dans le cadre de ce projet, «nous souhaitons promouvoir ce système innovant de reporting, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités légales et de participation des communautés locales et autochtones ainsi que la société civile», a-t-elle affirmé.

Aybienevie .N'KOUKA-KOUDISSA

**"Le Développement est le nouveau nom de la paix" (Pape Paul IV)**

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

**Le projet de budget exercice 2024 évalué à plus de 60 milliards de FCFA**

Présidé par Louis Bakabadio, conseiller spécial du chef de l'Etat, responsable du département éducation, recherche scientifique et innovation technologique, le comité de direction de l'Université Marien s'est déroulé mardi 27 juin dernier à Brazzaville. L'ordre du jour a porté sur les points ci-après: l'adoption du projet de l'ordre du jour, l'examen et l'adoption du rapport d'activités exercice 2021-2022, du compte administratif 2022, du compte de gestion 2022, du programme d'activités exercice 2023-2024, l'examen et l'adoption de deux résolutions, du dossier de candidature à l'éméritat, du projet de budget exercice 2024 et des divers. A l'issue de la rencontre, les membres du comité de direction ont évalué le projet de budget de l'Université Marien Nguouabi en recettes et en dépenses à la bagatelle de 60.970.706.574 FCFA.



Vue partielle des membres du comité de direction

Après la minute de silence observée pour la mémoire du Pr Alain Michel Mombo, ancien secrétaire général de l'Université Marien Nguouabi décédé au début de cette année, les 39 membres présents du comité de direction ont, entre autres, examiné et adopté le rapport d'activités 2021-2022. Ce rapport s'est articulé sur: la gestion des affaires académiques, la gestion des affaires administratives et des ressources humaines, des infrastructures et équipements, la recherche scientifique et innovation technologique, le partenariat et la coopération, la mission de service à la société, le dialogue avec les partenaires sociaux et l'exécution du budget exercice 2022. Il ressort une nette diminution des effectifs d'étudiants en 2021-2022 par rapport à 2020-2021 (40.179). Une baisse de 6744 étudiants soit une diminution de 17%.

En ce qui concerne le programme d'activités 2023-2024, la réalisation de celui-ci tiendra compte du niveau d'appropriation par les différents acteurs chargés de sa mise en œuvre, la disponibilité et la capacité des ressources humaines mobilisables et la capacité des dirigeants à mobiliser dans les délais raisonnables, les ressources financières attendues. Le projet de budget de l'UMNG exercice 2024, pour sa part, a été évalué en recettes et en dépenses, à la somme de 60 970 706 574 FCFA, contre 52 092543 462 FCFA, soit une augmentation de 17,04%. Il prend en compte les points essentiels ci-après: la prise en charge financière du point d'indice 450, la prise en charge financière des promus du CAMES 2028-2023, au personnel nouvellement recruté et aux avancements, la prise en charge des heures supplémentaires (agents

DES, DBU, DLBE, DCRI, et laboratoires), d'une partie des heures complémentaires, de vacances et d'encadrement des mémoires et thèses des années universitaires 2020-2021 et 2021-2022, la prise en charge financière des heures de surveillance des années académiques 2018-2022, la prise en charge des heures supplémentaires des années académiques 2020-2021 et 2021-2022, la prise en charge financière des capitaux de décès des années 2009 à 2020. Quant au volet investissement, celui-ci s'élève à la somme de 11 836 180 626 contre 5 400 000 000, soit une augmentation de 119,19%. L'accent est mis sur l'amélioration des structures d'accueils (construction, réhabilitation de bâtiments), des dispositions techniques des laboratoires (matériel technique), des dispo-

sitions informatiques (logiciels et progiciels) et l'aménagement des voiries et réseaux... Après débats, le projet de budget exercice 2024 de l'Université Marien Nguouabi a été adopté. Concernant la dénomination de certains sites et édifices de la faculté des sciences économiques et la candidature de l'éméritat, le comité de direction a pris une délibération selon laquelle le site de Bayardelle de la faculté des sciences économiques est dénommé «Espace Hervé Diatta», le nouveau site de la faculté des sciences économiques est dénommé «Espace Hilaire Babassana». Enfin, le comité de direction a approuvé le dossier de candidature à l'éméritat, du Pr Charles Zacharie Bowao.

Gaule D'AMBERT

URBANISATION

**Présentation de la stratégie de foresterie urbaine de Brazzaville**

La salle de conférence de l'hôtel de ville a servi de cadre vendredi 23 juin 2023, à la présentation de la stratégie pour la foresterie urbaine de Brazzaville par World Ressources institutes (WRI) une Ong œuvrant dans le domaine de la foresterie et du planting d'arbres. Dieudonné Bantsimba, président du Conseil départemental et municipal, député-maire de Brazzaville, a présidé la cérémonie, en présence de M. Teodyl Nkuintchua, directeur de WRI au Congo et des membres du bureau de son Conseil.

Teodyl Nkuintchua a souligné le côté prometteur, ambitieux et nécessaire de ce projet pour la ville de Brazzaville. «Ce projet s'exécute déjà dans 60 pays à travers le monde dans le secteur public et privé. Pour ce qui est du Congo, il va rassembler 1000 arbres qui seront plantés dans les artères de Brazzaville d'ici la fin de cette année. Pour que ce projet aboutisse, des consultations ont été menées auprès des chefs de quartier et des maires d'arrondissement pour avoir une vision nette de ce qui va se faire sur le terrain afin de mobiliser

les ressources financières et humaines nécessaires pour que la ville de Brazzaville retrouve sa verdure d'antan de «Brazza la verte». Cependant, une fois ce projet réalisé, il sera impérieux et nécessaire de protéger les arbres et les écosystèmes, afin de réaliser une cartographie de localisation des essences forestières pour lutter contre les effets du changement climatique», a précisé le directeur de WRI. Dieudonné Bantsimba pour sa part, a souligné que les arbres et les forêts constituent un maillon essentiel de l'économie congo-

mental et municipal, il est interdit à toute personne ou groupement d'individus d'abattre des arbres sous peine d'amendes allant de 12.000 FCFA à des centaines de



Dieudonné Bantsimba plantant un arbre

laise, car 25% de la végétation couvre la ville de Brazzaville. «Les arbres jouent un rôle écologique dans nos villes, car ils participent à la croissance, donnent de l'oxygène et de l'air pur. Dans les années 80, Brazzaville présentait cinq massifs forestiers, mais il n'en reste qu'un seul de nos jours, celui de la patte d'oie. Le secteur forestier congolais contribue à environ 60% du produit intérieur brut (PIB) et représente la deuxième source nationale de revenue après le secteur des hydrocarbures. Conscient du rôle central que jouent les arbres et les forêts, le chef de l'Etat a institué depuis 1986 la Journée nationale de l'arbre et promulgué en 2020 une loi portant code forestier en République du Congo. Conformément à la délibération du Conseil départe-

mentaux. Pour ce qui est des consultations, elles ont été menées et réalisées par les services de la mairie centrale avec l'appui de World Ressources institutes (WRI). Sa production a été rendue possible grâce au financement du programme Forest Governance Markets and climate, à travers le projet consolidating forest governance through transparency and accountability, mis en œuvre par WRI», a souligné le maire Dieudonné Bantsimba.

Cette cérémonie a été marquée par une opération de planting d'arbres à l'esplanade de la mairie de Brazzaville comme pour donner le top de ce que sera cette ville qui a perdu de sa splendeur et de sa beauté verdoyante.

Pascal BIOZI KIMINOU

A.NK.-K.

ASSOCIATION CONGOLAISE DES HÉMOPHILES (ACH)

**Améliorer la prise en charge des patients congolais**

«Mobilisons-nous en vue de l'ancrage national de l'ACH pour intensifier la sensibilisation sur l'hémophile et son dépistage», tel a été le thème de la première assemblée générale inclusive tenue le 24 juin 2023 à Brazzaville. Les travaux ont été ouverts par Jean Paul Léonard Ngoukoulou, président de l'Association congolaise des hémophiles (ACH). But de l'assemblée: relever le défi de faire accéder tous les patients à un traitement de qualité.

Les activités déclinées dans le Plan d'actions annuel 2023 extrait du Plan quadriennal 2023-2026, ont été réalisées grâce à l'appui de la Fédération mondiale de l'hémophile et à l'implication du Centre nationale de référence de la drépanocytose «Antoinette Sassou-Nguesso». Le président de l'ACH a déclaré

que la thématique résume les enjeux de la sensibilisation et les défis pour un dépistage et une prise en charge médicale adéquate de toutes les personnes affectées par les maladies hémorragiques rares, terrains sur lesquels l'ACH est attendu. Le bilan mené durant sept ans, effectué selon l'analyse Swot, relève

aussi bien les forces que les faiblesses, les opportunités ainsi que les menaces qui pèsent sur l'association. «Nonobstant les progrès réalisés, l'association doit faire face à plusieurs défis de taille. Par conséquent, nous sommes appelés à nous mobiliser davantage pour l'intérêt général des patients et de l'ACH dont l'existence contribue à l'amélioration de la prise en charge médicale», a indiqué Jean Paul Léonard Ngoukoulou. Au cours des travaux, les participants ont révisé, modifié et enrichi les statuts ainsi que le règlement intérieur. Ils ont pris l'engagement d'appliquer toutes les résolutions

23<sup>e</sup> SOMMET DE LA CEEAC A LIBREVILLE (GABON)

## Relever les défis et consolider la dynamique de l'intégration régionale

La 23<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet 2023 à Libreville, au Gabon. Ce rendez-vous, axé sur la problématique du financement de l'institution, a permis de faire le point sur le fonctionnement de la communauté, relever les défis et consolider la dynamique de l'intégration de la Région depuis sa réforme institutionnelle.

Placé sous le thème: «Relever le défi du financement de la communauté pour accélérer le processus d'intégration de la région Afrique centrale et soutenir la mise en œuvre de sa réforme institutionnelle», le sommet a également planché sur les aspects sécuritaires, notamment en ce qui concerne certains pays de la communauté.

Il a été question au cours de ces assises, de faire le point sur l'état de mise en œuvre des décisions des 21 et 22<sup>e</sup> sessions ordinaires, notamment sur la problématique du financement du processus de



Les Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC,

l'intégration en Afrique centrale, d'examiner et de valider les règlements intérieurs des organes et institutions de la communauté, d'examiner et de valider les protocoles annexés au Traité révisé de la CEEAC, relatifs au Parlement, à la Cour de justice et à la Cour des comptes de la communauté, d'examiner et de valider les textes d'application du règlement financier révisé de la CEEAC, relatifs aux règles budgétaires et comptables, à la comptabilité générale et les plans des comptes général de la CEEAC et de faire la revue de la situation politique et sécuritaire de la région au premier semestre 2023.

Le Président gabonais Ali Bongo Ondimba, Président en exercice a réitéré la «ferme et constante volonté de poursuivre la mise en œuvre de la réforme et de réaliser les engagements» qu'il avait annoncés lors du dernier sommet à Kinshasa (RD Congo). A ce stade, a-t-il relevé, «il apparaît à mon sens que la matérialisation de cette réforme n'est pas encore à la hauteur de nos attentes. Ce constat devrait nous conduire à approfondir la réflexion sur les améliorations à apporter à ce processus».

Sur le plan sécuritaire, a-t-il fait savoir, «malgré les efforts déployés par nos pays, la situ-

ation demeure toujours aussi préoccupante. Cela contraint à accroître les investissements en matière de sécurité au détriment de certains projets de développement au profit de nos populations».

A ces assises, le Burundi, le Rwanda et le Cameroun ont été représentés par leurs ministres. On a aussi noté la présence de Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine (UA), de Parfait Onanga Anyanga, représentant des Nations unies auprès de l'Union africaine.

Alain-Patrick MASSAMBA

### SENEGAL

## Macky Sall ne briguera pas un troisième mandat

C'est la fin de plusieurs mois de suspense au Sénégal! Le Président Macky Sall ne briguera pas un troisième mandat pour la présidentielle de 2024; il l'a annoncé, lundi 3 juillet 2023, dans son message à la nation. Ses opposants depuis des mois, lui prêtaient l'intention de se présenter à un troisième mandat présidentiel. C'est ce que soupçonnait également l'opinion, au regard du climat délétère qui a prévalu ces derniers jours au Sénégal.



Le Président Macky Sall a posé un geste de grandeur

Le discours de Macky Sall était très attendu par les Sénégalais. Sa décision vient apaiser le climat qui devenait de plus en plus tendu dans le pays. «Ma décision longuement et mûrement réfléchie est de ne pas être

candidat à la prochaine élection du 25 février 2024», a-t-il déclaré. Le Sénégal, a-t-il souligné, «dépasse ma personne et il est rempli de leaders capables de pousser le pays vers

l'émergence. J'ai une claire conscience et mémoire de ce que j'ai dit, écrit et répété, ici et ailleurs, c'est-à-dire que le mandat de 2019 était mon second et dernier mandat».

«On a tant spéculé, commenté ma candidature à cette élection (...). Mes priorités portaient surtout sur la gestion d'un pays, d'une équipe gouvernementale cohérente, et engagée dans l'action pour l'émergence, surtout dans un contexte socio-économique difficile et incertain», a-t-il indiqué.

De même, il a fermement condamné les violences qui ont suivi la condamnation à deux ans de prison de son principal opposant, Ousmane Sonko, dans une affaire de meurtres. Elle le rend en l'état actuel inéligible. Cette condamnation a engendré début juin les troubles les plus graves depuis des années au Sénégal, faisant au moins seize morts. D'après Macky Sall, «l'objectif funeste des instigateurs, auteurs et complices de cette violence inouïe était clair: semer la terreur, mettre notre pays à l'arrêt et le déstabiliser. C'est un véritable crime organisé contre la nation sénégalaise, contre l'Etat, contre la République et ses institutions».

L'annonce du Président sénégalais a suscité beaucoup de réactions tant du côté de l'opposition que dans son propre camp, et même à travers le monde. Elu en 2012 et réélu en 2019, Macky Sall avait fait réviser la Constitution en 2016. Elle stipule que «nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs».

Les messages positifs se sont multipliés depuis que Macky Sall a déclaré qu'il ne sera pas candidat. Soulagés, ses adversaires se disent néanmoins décidés à s'assurer que la prochaine élection se déroule dans les meilleures conditions.

A.-P. MASSAMBA

### ECONOMIE

## Gaborone accueille les investisseurs d'Afrique et d'Amérique

Plus de 1 000 participants, dont six chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et une délégation du gouvernement américain, sont attendus à Gaborone, au Botswana, pour le U.S.-Africa business summit, organisé par le Corporate Council on Africa, en partenariat avec la Présidence de la République du Botswana.

Le sommet qui se tient du 11 au 14 juillet 2023 est le plus grand rassemblement annuel de dirigeants et de hauts fonctionnaires d'Amérique et d'Afrique, de cadres du secteur privé, d'investisseurs internationaux et de parties prenantes multilatérales.



Le Président du Botswana, Mokgweetsi Masisi



Les participants au dernier sommet à Washington

Placé sous le thème: «Accroître la valeur de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales», le sommet promet une programmation exceptionnelle de plus de 100 intervenants, parmi lesquels des chefs d'entreprise et de gouvernement qui donneront un aperçu des nouvelles possibilités de commerce, d'investissement et d'engagement commercial entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique, ainsi que des domaines d'action prioritaires pour la collaboration dans les secteurs de croissance clés de l'agroalimentaire, de la finance, de l'énergie, de la santé, de l'infrastructure, des TIC et des industries créatives.

Durant quatre jours, les participants vont s'offrir une plateforme de premier plan pour interagir avec des responsables gouvernementaux de haut niveau et des chefs d'entreprise de pays du continent africain qui comptent parmi les marchés les plus prometteurs en matière d'investissements, et pour s'informer sur les opportunités commerciales, les politiques continentales et nationales, et les exemples de réussite.

Le U.S.-Africa business summit s'appuie sur la dynamique positive créée par le U.S.-Africa leaders summit and Business forum qui s'est tenu à Washington D.C., aux Etats-Unis en décembre 2022 durant lequel le Président Joe Biden a annoncé plus de 15 milliards de dollars d'engagements, d'accords et de partenariats dans le domaine du commerce et de l'investissement bilatéraux.

Cette rencontre au Botswana présentera un rapport d'avancement et les derniers développements découlant du Leaders summit, ainsi que l'annonce de nouveaux accords et financements par des investisseurs institutionnels, des institutions financières d'Amérique et d'Afrique et autres. Les moments forts de la conférence seront les dialogues présidentiels, les tables rondes sur invitation et les séances de présentation à huis clos pour les investisseurs institutionnels.

Six Chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique ont déjà confirmé leur participation à ce sommet: les Présidents Mokgweetsi Masisi du Botswana, Filipe Nyusi du Mozambique, Geingob de la Namibie, Haikande Hichilema de la Zambie; les Premiers ministres Samuel Matekane du Lesotho et Cleopas Siphon Dlamini du Royaume d'Eswatini. La délégation américaine comprend: Scott Nathan, directeur général U.S. International development finance corporation (DFC), Enoch Ebong, directeur U.S. Trade and development agency (USTDA), Judd Devermont, assistant spécial du président et directeur principal pour les affaires africaines, Conseil de sécurité nationale de la Maison blanche, Travis Adkins, PDG U.S. African development foundation, Johnnie Carson, représentant spécial du président de l'U.S.-Africa leaders summit implementation, Peter Hendrick Vrooman, ambassadeur des Etats-Unis au Mozambique.

Azer ZATABULI

**NILEDUTCH CONGO**  
Société anonyme avec Conseil d'administration  
Au capital de 10.000.000 de francs CFA  
Siège social : Intersection des rues Côte Matève et Tchionga,  
Immeuble Cube Center, Quartier Ndjindji, BP : 5131, Pointe-Noire  
République du Congo  
RCCM : CG-PNR-01-2011-B14-02025

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale à caractère mixte en date, à Rotterdam (Pays-Bas), du 27 décembre 2022, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 15 mai 2023, sous le n°3561, folio 093/8, les actionnaires de la société ont notamment décidé, à titre extraordinaire, la poursuite des activités de la société.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00494 en date du 13 juin 2023.

Pour avis,  
Le Conseil d'administration

FETE DU PAPE

Une messe a été célébrée pour la santé du Pape François

Habituellement célébrée le 29 juin en la solennité des Apôtres Saints Pierre et Paul, la fête du Pape cette année, qui avait pour intention principale de prier pour la santé du souverain Pontife qui venait de subir une intervention chirurgicale, a été célébrée en différé le 30 juin 2023 en la Basilique Sainte Anne du Congo.

L'eucharistie placée sous l'animation liturgique de la chorale paroissiale, a été présidée par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon. Accompagné de NN.SS Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et de la Province ecclésiastique du Centre (PEC) et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de la PEC, vice-président de la CEC. De nombreux prêtres étaient présents, parmi lesquels l'abbé Antonio Mabilia, secrétaire général de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), du père Raphaël Bazebizonza, vicaire épiscopal chargé

de la vie consacrée, ainsi que des religieuses. Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a invité le peuple de Dieu présent de prier pour la santé du Pape François qui venait de subir une intervention chirurgicale et qui est convalescent après sa sortie d'hôpital. «Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, dit Jésus dans Matthieu 16, 18-19. Je te donnerai les clés du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aux cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aux cieux. Le Pape François, successeur de Pierre est appelé à maintenir la vérité en Jésus qui est le chemin et la vie», a dit Mgr l'archevêque.

Pascal BIOZI KIMINOU



Mgr Manamika libérant son homélie



Mgr Javier Herrera Corona présidant l'eucharistie



Les participants à la messe

Le nonce apostolique a présidé une cérémonie en présence du ministre Denis Christel Sassou Nguesso

A l'occasion de la fête du Pape célébrée à travers l'Eglise universelle, Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, a présidé une cérémonie à la Nonciature apostolique sise au Centre-ville de Brazzaville, le jeudi 29 juin 2023, en la solennité des saints Pierre et Paul, en présence de M. Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public/privé, représentant du Gouvernement congolais, de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC).



Le nonce apostolique entouré du président de la CEC et de M. le ministre

Cette cérémonie coïncidait aussi avec la commémoration du dixième anniversaire du pontificat du Pape François, élu le 13 mars 2013, et du 46ème anniversaire des relations diplomatiques entre l'Etat congolais et le Saint Siège (1977-2023). Aussi, cette année marque le 60ème anniversaire de l'Encyclique Pacem in Terris de Saint Jean Vingt Trois, publiée deux mois avant sa mort. Au nombre des participants à cette cérémonie, il y a eu des membres du corps diplomatique, dont des ambassadeurs ou des représentants des chefs des missions diplomatiques accréditées au Congo, NN.SS Victor Abagna-Mossa, archevêque métropolitain d'Owando, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite



Une vue des participants à la cérémonie

de Kinkala, plusieurs prêtres dont les abbés Antonio Mabilia, secrétaire général de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, Alain Lo-

emba Makosso, vicaire général de Pointe-Noire, Ilitch Ewolo, supérieur des Dominicains de Brazzaville et plusieurs personnalités de divers rangs dont MM. Albert Mianzoukouta, directeur de publication de La Semaine Africaine, Paul Kampakol, président du Conseil d'administration de la Caisse d'appui à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED), Mme Belinda Ayessa, directrice du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, et bien d'autres. Prenant la parole en premier, Mgr Andrea Giovita, secrétaire de la Nonciature apostolique au Congo, a présenté le schéma directeur de la cérémonie avant que ne soient exécutés

les deux hymnes nationaux : celui de la République du Congo et celui de l'Etat du Vatican. Ce n'est qu'après l'exécution de ces deux hymnes que le nonce apostolique a prononcé l'unique allocution de la cérémonie. «Nous rappelons que dans ce long processus de relations, une étape a été franchie le 3 février 2017, lorsque le Congo et le Saint-Siège ont signé un accord-cadre qui a été ratifié le 2 juillet 2019. L'Accord-cadre, un document d'une importance historique et juridique indéniable n'a pas pour but de placer les catholiques congolais dans une position de prédominance par rapport aux fidèles d'autres confessions religieuses, mais comme l'a déclaré le secrétaire d'Etat, le Cardinal Pietro Parolin, lors de la signature solennelle, ce document poursuit «l'objectif de renforcer non seulement la compréhension mutuelle mais aussi la coopération entre les communautés religieuses» et l'Etat congolais», a déclaré le nonce apostolique dans cette allocution autour de laquelle s'est articulée la cérémonie.

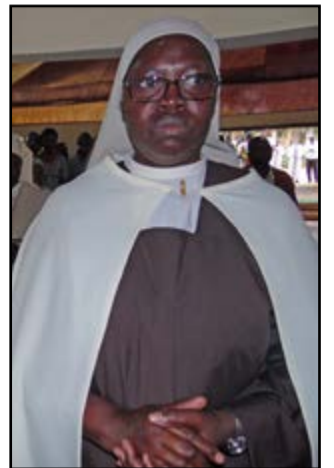
Gislain Wilfrid BOUMBA

CONGREGATION RELIGIEUSE

Profession solennelle chez les Carmélites

L'Ordre du Carmel de Brazzaville s'est agrandi avec l'émission des vœux solennels des sœurs Marie-Diane du Sacré-Cœur et Marie-Reine Gérardine de la Croix Glorieuse. C'était le samedi 17 juin 2023 en la chapelle du monastère Notre-Dame du Mont Carmel de Kinsoundi à Brazzaville. Le supérieur provincial des Carmélites des deux Congo (République Démocratique du Congo et Congo Brazzaville) était présent.

L'eucharistie a été présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Elle a été concélébrée par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, ainsi que par une dizaine de prêtres, parmi lesquels le père Raphaël Bazebizonza, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée. A travers l'animation de la chorale Mè Mvumbukidi de la paroisse Saint Jean Apôtre de Kinsoundi, cette messe des



Sœur Marie Agnès Atanie



Sœur Marie-Reine Gérardine de la Croix Glorieuse



Sœur Marie-Diane du Sacré-Coeur

vœux a attiré de nombreux parents, amis et connaissances des élèves du jour, aux côtés des paroissiens de Saint Jean Apôtre, des sœurs clarisses de Djiri, des sœurs visitandines de Loudima dans le département de la Bouenza et des chrétiens des autres paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville venus témoigner leur soutien aux deux professes.

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a invité les participants à être dans la joie pour ce jour de joie où le peuple de Dieu tressaillait de joie aux côtés des deux sœurs en fête. «Fille de Sion, tressaillis de joie parce que Dieu t'a choisie. Dieu choisit quand il veut et là où il veut. Il a choisi nos deux sœurs ce jour où l'Eglise célèbre le Cœur Immaculé de Marie pour qu'elles travaillent dans sa vigne. Tressaillons de joie», a souligné l'archevêque.

Après l'homélie, a eu lieu le rite des vœux marqué par le dialogue entre l'archevêque et les deux candidates, suivi de la litanie des Saints et la remise des signes distinctifs comme symbole d'appartenance à cette grande famille religieuse. Les deux professes accompagnées de leurs parents biologiques, ont prononcé le «oui» définitif devant la supérieure du monastère Notre-Dame du Mont Carmel de Brazzaville, sœur Marie Agnès Atanie.

Les deux professes ont exprimé leur joie et leur gratitude à leurs parents, aux prêtres qui ont été proches d'elles, à l'archevêque de Brazzaville et au nonce apostolique pour leur esprit paternel. A signaler que les sœurs du monastère Notre-Dame du Mont Carmel se sont installées à Brazzaville en 1974 sous l'épiscopat du cardinal Emile Biayenda. C'est en 1979, sous Mgr Barthélémy Batantu, qu'elles ont pris leur envol grâce aux fraternités féminines qui les ont soutenues afin qu'elles exercent véritablement leur mission et charisme dans l'archidiocèse de Brazzaville. Sœur Marie-Diane du Sacré-Cœur a choisi pour parole de vie «Comme une huile de lampe que ma vie soit prière et clarté dans la nuit», et sœur Marie-Reine Gérardine de la Croix Glorieuse «le Christ m'a aimée... Il s'est livré pour moi».

Pascal BIOZI KIMINOU

REMERCIEMENTS

La famille KOUYIMOUSSOU remercie très sincèrement Mgr Miguel Angel OLAVERI, archevêque de Pointe-Noire, Mgr Toussaint NGOMA FOUMANET, évêque de Dolisie, Mgr Louis PORTELLA MBUYU, évêque émérite de Kinkala, les prêtres, religieuses et religieuses, tous ceux et celles de près ou de loin les ont assistés et soutenus lors du décès et des obsèques de leur époux, père, oncle et



grand-père, Jacques KOUYIMOUSSOU, décédé le 6 juin 2023 à Pointe-Noire.

Que tous et toutes trouvent ici l'expression de leur profonde gratitude.

DIOCÈSE DE KINKALA Publication de bans

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, est heureux d'annoncer aux différentes équipes pastorales, aux religieux, religieuses, à tous les ouvriers apostoliques du diocèse de Kinkala, le dimanche 30 juillet 2023, lors de la célébration du centenaire de la paroisse Sant Théophile de Kindamba, s'il plaît à Dieu, qu'il ordonnera prêtres pour le compte du diocèse de Kinkala, les diacres ci-après : Abbé Aubin Banzouzi, Abbé Balmir-Venceslas Telotsampu Bazonzela, Abbé Bénédicte Mahoukou-Nkaoulou, Abbé Dupprel Sertatia Nkounkou Bikinkita, Abbé Célestin Nsayi Massamba, Abbé Hervé Régis Ndala Babingui, Abbé Jhude Orsien Samba.

L'évêque exhorte à soutenir les ordinands par les prières.



ARCHIDIOCESE D'OWANDO

# Le séminaire Saint Pie X bientôt septuagénaire

Maison de formation réputée, le séminaire Saint Pie X de Makoua célèbre ses 70 ans dimanche 9 juillet prochain, 14<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire A. L'événement coïncide avec l'ordination par Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando d'un prêtre et trois diacres. Trois Cardinaux sont invités à ces festivités: le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa (RD Congo), président du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM); le Cardinal Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui (RCA) et le Cardinal Antoine Kambanda, archevêque de Kigali, au Rwanda. Le nonce apostolique au Congo et au Gabon, Mgr Javier Herrera Corona figure lui aussi parmi les hôtes de marque, qui vont rehausser de leur présence ce grand rendez-vous.



Le bâtiment principal du séminaire Saint Pie X de Makoua

Le jubilé du 70<sup>ème</sup> anniversaire du séminaire Saint Pie X de Makoua (1953-2023) avait été lancé officiellement le samedi 15 avril 2023 à Brazzaville, lors de la messe présidée par Mgr Abagna en l'église Saint Jean Baptiste de Talangai. Cette messe d'envoi

ignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, Mme Delphine Edith Emmanuel y avait participé elle aussi, ainsi que les membres de l'Amicale Saint Pie X. Cette maison de formation, à l'instar du lycée Salvador Allendé, a contribué



L'abbé Nguiambo (2<sup>ème</sup> à partir de g.), Mgr Abagna et le ministre d'Etat Ayessa lors de la cérémonie de lancement des travaux liés au jubilé, le 15 mars 2023

où l'on avait noté la présence de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, avait réuni les anciens élèves du séminaire Saint Pie X, du cours normal, du jувénat Sainte Marie, du collège Champagnat et du lycée Salvador Allendé de Makoua, très connus sous le nom d'anciens de la colline inspirée. Parmi eux, il y avait M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, président d'honneur du Comité d'organisation de ce jubilé. La ministre de l'Ense-

ignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, Mme Delphine Edith Emmanuel y avait participé elle aussi, ainsi que les membres de l'Amicale Saint Pie X. Cette maison de formation, à l'instar du lycée Salvador Allendé, a contribué à l'éclosion des élites au Congo, dont les cadres font de nos jours la fierté de l'administration congolaise. Au nombre desquels: Mgr Abagna qui y a par la suite été professeur de français, le ministre d'Etat Ayessa, le ministre d'Etat, directeur de cabinet du président de la République, Florent Ntsiba. Le comité d'organisation de ce jubilé mis en place par Mgr Abagna le 26 septembre 2022 est composé de six membres. Outre le ministre d'Etat Firmin Ayessa, son président d'honneur, le comité comprend entre autres, l'abbé Norbert Bouka Ossangue, curé de la paroisse Saint Jean Bap-



Les ministres Firmin Ayessa (à partir de la g.), Delphine Edith Emmanuel, Valère Eteka pendant la messe du lancement

tiste de Talangai, président actif; l'abbé Guelord Evrard Nguiambo Ondze, directeur du séminaire, chargé de la communication adjoint. La retraite préparatoire aux ordinations se tient du 3 au 7 juillet 2023 à Tchikapika. Elle est préchée par l'abbé Norbert Otero, vicaire dominical de la communauté Notre-Dame de la Divine Miséricorde d'Oyo, annexe de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption. Près de deux mois après le lancement des 140 ans de l'évangélisation du Congo à Owando le dimanche 14 mai dernier, les festivités du 70<sup>ème</sup>

anniversaire du séminaire Saint Pie X de Makoua est un autre moment solennel qui va rassembler des foules dans la Province ecclésiastique du Nord (PENORD). Côté liturgique, deux chorales partent de Brazzaville et vont renforcer la chorale Saint Achille de la paroisse Saint Pierre Apôtre de Makoua, la chorale hôte. Il s'agit de la chorale Père Paul Ondia de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé et du Chœur Les Séraphins.

Aristide Ghislain NGOUMA

**Comité d'organisation**

- 1.Président d'honneur: Ministre d'Etat Firmin Ayessa
- 2.Président actif: Abbé Norbert Bouka Ossangue
- 3.Vice-président: Jean Marie Ipombo
- 4.Chargé de la communication: Vénérable Rock Ondziel-Onna
- 5.Chargé de la communication adjoint: Abbé Guelord Evrard Nguiambo Ondze
- 6.Trésorier: Alban Makambala

CATHEDRALE NOTRE-DAME DE MAKOKOU (GABON)

## Déjà 20 ans de sacerdoce pour le curé, Père Paul Ges Tounou

À la cathédrale Notre-Dame de Makokou (dans le nord-est du Gabon, chef-lieu de la province de l'Ogooué Ivindo et Lambarene, au centre, capitale du Moyen Ogooué), dont il est également le vicaire épiscopal, les préparatifs se sont accélérés ces derniers jours et les petits plats sont mis dans les grands pour que l'événement soit vécu dans la ferveur et l'allégresse, dès le 5 juillet 2023. C'est le point de départ d'un vaste programme de célébrations liturgiques et ecclésiastiques en l'honneur des 20 ans de sacerdoce de Père Paul Ges Tounou dont



Père Paul Ges Tounou

le couronnement aura lieu à Brazzaville, son archidiocèse d'origine.

Bien avant, du 10 au 23 juillet prochain, le curé de la paroisse de Makokou va parcourir les principales églises et chapelles du diocèse de Mouila, son diocèse d'attache, où il fit ses premiers pas en tant que berger, précisément à Ndende en 2003. Père Paul Ges Tounou passera notamment par Fougamou, Ichinga, Ngoungui, Nzenzele, Makongonio et Mbigou où l'attendent avec enthousiasme le peuple de Dieu de la Ngounie qui a reçu de lui un puissant accompagnement spirituel et social pour lequel le prélat affirme garder un souvenir indélébile.

Père Paul Ges Tounou a été ordonné prêtre le 5 juillet 2003 à Brazzaville, par Monseigneur Anatole Milandou, alors archevêque de Brazzaville.

Il est membre de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, appelés Spiritains, dont la carrière et le destin sont directement mouvementés par le Saint Siège.

Dans son parcours, l'actuel curé de la cathédrale Notre-Dame de Makokou a également servi à Lambarene, à Libreville (au grand séminaire international Daniel Brottier, ainsi que dans les paroisses Saint-Christophe d'Okala et Sainte Monique de Sotega), après la Guinée-Conakry, la Mauritanie et le Sénégal.

Féodora MADIBA

XIV<sup>ème</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-A

## Venez à moi vous tous qui peinez!

Textes: Za 9,9-10; Ps 144 (145),1-2,8-9,10-11,13-14; Rm 8,9.11-13; Mt 11,25-30

«Père, Seigneur du ciel et de la terre, je proclame ta louange...». Cette exclamation soudaine de Jésus nous surprend. Elle vient marquer un tournant dans la trame de l'évangile. Cette prière tout à coup nous donne accès à l'âme de Jésus; elle est porteuse d'une immense gratitude; elle nous révèle quelque chose de la pensée profonde du Seigneur. Jésus exprime au Père son émerveillement devant ce qui arrive, comme une surprise, comme une grande consolation. De quoi s'agit-il en effet?

Ce qui est en cause, c'est son ministère. C'est tout le sens de son intervention au pays des hommes et des femmes. Il les a déjà beaucoup fréquentés. Il est allé un peu partout en Galilée. Il est passé de ville en ville, de village en village. Le plus souvent, on a refusé de l'écouter, de donner foi à ses paroles. On attendait de lui quelques miracles, bien sûr. Mais pour le reste, Jésus pouvait bien aller et venir sans susciter l'intérêt profond qu'il souhaitait. L'homme de Nazareth est le Fils bien-aimé. Il porte en lui-même un secret qu'il aimerait tant partager; il vit une relation privilégiée avec le Père, dont il aimerait bien nous parler. La conscience de sa divinité l'habite avec cette capacité qu'il a de communiquer aux hommes et aux femmes la beauté, la lumière, la vie du Royaume. «Tout m'a été confié par mon Père; personne ne connaît le Père, sinon le Père, et personne ne connaît le Père, sinon le Fils, et celui à qui le Père veut le révéler». Les secrets de Dieu qui par nature sont inaccessibles à l'intelligence humaine, il a le pouvoir de les révéler au cœur et à l'esprit de celles et de ceux qui en ont soif, qui en ont le goût et le désir.

Et voici l'expérience que fait Jésus, où tout devient plus clair pour lui. Autant il se désolait de n'être pas pris au sérieux, ni reçu ni accueilli par les sages, les docteurs et les savants; autant il peut maintenant se réjouir de voir les humbles et les petits, les ignorants et les pauvres se porter vers lui et s'attacher à lui. Dans cette soif qu'ils ont de l'entendre, dans ce besoin qu'ils expriment, Jésus voit un signe, un appel, qu'il attribue à son Père. Il l'en remercie.

Jésus voit combien les petits et les pauvres sont méprisés, soumis à des malversations par les gens plus importants ou mieux nantis. Ils sont abusés même par les chefs religieux qui font peser sur eux de lourds fardeaux d'obligations au nom même de la religion juive. On comprend qu'il veuille désormais attirer notre attention sur ces petits, ces démunis, les sans voix, sans force sociale, sans avenir, sans espérance peut-être. C'est pour eux qu'il est venu. C'est vers eux qu'il se portera désormais avec enthousiasme. Qu'ils viennent donc à lui en toute confiance, qu'ils entrent dans ce Royaume préparé pour eux. Il veut alléger leur corvée, les libérer du poids d'obligations qui pèsent sur eux. La grande valeur qu'il propose, c'est l'amour. Le souffle nouveau qu'il nous donne, c'est l'Esprit. «Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et moi, je vous procurerai le repos. Prenez sur vous mon joug, devenez mes disciples, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos. Oui, mon joug est facile à porter, et mon fardeau, léger». Cet appel nous concerne tous. Il nous interpelle.

Il y a là l'affirmation d'un grand tournant de l'évangile, un moment crucial, où le vent tourne. Heureux les pauvres de cœur, le Royaume des cieux est à eux! Les doux et les humbles de cœur entrent avec le Christ dans le Royaume. Puisse-nous être nous aussi, assez humbles pour connaître et accueillir ce monde nouveau avec Celui qui est toute paix, joie, amour et bonté, infinie liberté dans l'Esprit!

Amen!

Père Carlos CORREIA, Sss (Pointe-Noire)

**COMMUNIQUE**

L'archevêché de Bangui informe la communauté chrétienne, les hommes et femmes de bonne volonté, que le vol d'Air France devant ramener la dépouille mortelle de Mgr Joachim Ndayen, archevêque émérite de Bangui, ce mardi 4 juillet 2023, à 15h30, est annulé et reporté au mercredi 5 juillet, à la même heure. Par conséquent, l'archevêché de Bangui prie la communauté chrétienne, les hommes et femmes de bonne volonté de rester dans la prière et de garder l'écoute. Un autre communiqué précisera ultérieurement le programme de l'arrivée du corps du prélat.

**ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE**

### Publication de bans

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville qu'à l'occasion de la messe de clôture de l'Année pastorale 2022-2023, le dimanche 9 juillet 2023, Mgr Christian Rodembourg, évêque de Saint Hyacinthe au Canada, ordonnera prêtre à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville à 9h 00, le père Déodat Don-Dieu Tandou Bitsindou de la Congrégation des Pères Missionnaires du Sacré-Cœur.

L'archevêque invite à soutenir le futur ordinand par les prières.

**AVIS D'ANNONCE LEGALE  
N°1 POUR LA SOCIETE SAWELL:**

Au terme de la réception des actes par Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe Noire, immeuble CNSS Avenue de gaule BP : 4171, du RCCM CG/PNR/10B 1713 et portant la modification suivante dans le cadre de la Société SAWELL Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 FCFA ce qui suit :

1/Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Christien SONAGOU SINGHE pour une période de 02 ans renouvelable à compter du 23/06/2023.

*Pour insertion,*  
Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU

**AVIS D'ANNONCE LEGALE N°5  
POUR LA SOCIETE PALCO:**

Au terme de la réception des actes par Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe-Noire, immeuble CNSS Avenue de gaule BP : 4171, du RCCM CG/PNR/10B 1713 et portant la modification suivante dans le cadre de la Société PALCO Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 000 000 FCFA ce qui suit :

1/Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Christien SONAGOU SINGHE pour une période de 02 ans renouvelable à compter du 23/06/2023.

*Pour insertion,*  
Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU

**AVIS D'ANNONCE LEGALE N°2  
POUR LA SOCIETE FOBERD CONGO :**

Au terme de la réception des actes par Maitre SERGE CHANCEL NIATY-TSATY, notaire en la résidence de Pointe Noire, Avenue de gaule en face de la pharmacie Croix du Sud, BP : 1707 PNR portant les modifications suivantes dans le cadre de la Société FOBERD CONGO BRAZZA, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 000 ce qui suit :

1/La fermeture des agences à Pointe-Noire et Brazzaville à compter du 23/03/2023:

Pointe-Noire :

- L'agence du Grand marché Avenue Ma loango

Brazzaville :

-L'agence de Poto poto

-L'agence de Mikalou

*Pour insertion,*  
Maitre SERGE CHANCEL NIATY-TSATY

**AVIS D'ANNONCE LEGALE N°6  
POUR LA SOCIETE SOFAPRAL :**

Au terme de la réception des actes par Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU et Maitre SERGE CHANCEL NIATY-TSATY, notaires en la résidence de Pointe Noire, portant les modifications suivantes dans le cadre de la Société SOFAPRAL Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 000 FCFA ce qui suit :

1/ Modification de l'objet social à compter du 23/03/2023:  
-Ancienne: La production, le traitement, le conditionnement, l'importation et la commercialisation des liqueurs, des spiritueux, du vin, des produits alcooliques et gazeux (bières et jus). Egalement l'importation, la production, le conditionnement et la commercialisation des produits alimentaires (huile, lait, margarine, chocolat, mayonnaise, sel, sucre et autres) ;

-Nouveau: La production, le traitement, le conditionnement, l'importation et la commercialisation des liqueurs, des spiritueux, du vin, des produits alcooliques et gazeux (bières et jus). Egalement l'importation, la production, le conditionnement et la commercialisation des produits alimentaires (huile, lait, margarine, chocolat, mayonnaise, sel, sucre, biscuits, bouillons et autres).

2/ Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Christien SONAGOU SINGHE pour une période de 02 ans renouvelable à compter du 23/06/2023.

*Pour insertion,*  
Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU  
Maitre SERGE CHANCEL NIATY-TSATY

**AVIS D'ANNONCE LEGALE N°3  
POUR LA SOCIETE SFPAL SARL :**

Au terme de la réception des actes par Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe Noire, immeuble CNSS Avenue de gaule BP : 4171, du RCCM CG/PNR/10B 1713 et portant la modification suivante dans le cadre de la Société SFPAL Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 000 FCFA ce qui suit :

1/Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Christien SONAGOU SINGHE pour une période de 02 ans renouvelable à compter du 23/06/2023.

*Pour insertion,*  
Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU

**AVIS D'ANNONCE LEGALE N°7  
POUR LA SOCIETE SOCOGIM:**

Au terme de la réception des actes par Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe Noire, immeuble CNSS Avenue de gaule BP : 4171, du RCCM CG/PNR/10B 1713 et portant la modification suivante dans le cadre de la Société SOCOGIM, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 50 000 000 FCFA ce qui suit :

1/Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Christien SONAGOU SINGHE pour une période de 02 ans renouvelable à compter du 23/06/2023.

*Pour insertion,*  
Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU

**AVIS D'ANNONCE LEGALE  
N°4 POUR LA SOCIETE SIDECO :**

Au terme de la réception des actes par Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe Noire, immeuble CNSS Avenue de gaule BP: 4171, du RCCM CG/PNR/10B 1713 et portant la modification suivante dans le cadre de la Société SIDECO Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 000 FCFA ce qui suit :

1/Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Christien SONAGOU SINGHE pour une période de 02 ans renouvelable à compter du 23/06/2023.

*Pour insertion,*  
Maitre Hugues Anicet MACAYA BALHOU

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY  
Adresse: Rond-Point Kassai, Immeuble MAKOSSO TCHAPI,  
en Face clu Moqtsin Sporafic  
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONCO  
TELEPHONE: (242) 05 792 75 75 - 06 620 49 57; e-mail: monotaireconseil@gmail.com

**AVIS CONSTITUTION**

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du dix-sept avril deux mil-vingt-trois, enregistré le dix-neuf avril de la même année, Folio 076/2 N°171, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: «YUANHAI AVECAMIS RESOURCES INVESTMENT», en sigle YARIC, société A Responsabilité Limitée au capital de F.CFA 10.000.000 (DIX MILLIONS), dont le siège est sis à Pointe-Noire, Avenue Général Alfred Raoul, quartier Mpita-Wharf.  
La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous les autres pays:  
\*Prospection, recherche et Exploitation minières ;

\*Exploitation et Exportation du Bois ;  
\*Agriculture.  
Et, généralement, toutes les opérations financières, mobilières, immobilière, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en favoriser le développement,  
Monsieur LI ZHOU est nommé gérant pour une durée de quatre (04) années renouvelables.  
Ladite société est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le NO RCCM CG-PNR-01-2023-B12-00076.

AVIS,  
NOTAIRE,  
Me Stanislas Gervais BAKISSY



Avis d'Appel d'Offres – Sans pré-qualification



# Avis d'Appel d'offres (AA0) N° 004-2023/MATIER/DGGGT-CEP

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site la Banque Africaine de Développement, sur UNDB on line et dans la presse locale.

2. La Délégation générale aux grands travaux a obtenu des fonds de la Banque Africaine de Développement, afin de financer Projet d'aménagement de la route Ketta-Djougou et de facilitation du transport sur le Corridor Yaoundé-Brazzaville, Phase 2, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des Travaux de réhabilitation des infrastructures socio-économiques (5 écoles et 1600 ml de clôture), dans différents villages le long de la route (Kokoua, Goa, Djodjina, Bendama et Bellevue) (Sembé-Ntam).

3. La Cellule d'exécution des travaux en partenariat multilatéral sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants sur chaque école:  
-Construction d'un bâtiment de trois (03) salles ;  
-Construction d'un bloc administratif ;  
-Construction de logement d'astreinte mono foyer pour enseignants ;  
-Construction d'un mur de clôture de 320 ml avec portails métalliques.

**Lot 1 : Ecoles de : Kokoua, Goa et Djodjina**

**Lot 2 : Ecoles de : Bendama et Bellevue.**

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'of-

fres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5<sup>ème</sup> Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville », Tél : (242)06 868 80 35 / (242) 956.86.64 ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures à 14 heures 30 mn.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

-une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ;

-la liste du matériel à affecter au projet ;

-les attestations certifiées conformes des travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

-la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Immeuble TAMBADOU, 5<sup>ème</sup> Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville, E-mail

: ceprbaddggt@gmail.com , Tél : (242)06 868 80 35 / (242) 956.86.64 contre un paiement non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA. La méthode de paiement sera par chèque ou virement bancaire au compte n°..... Le document d'Appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

8. Les offres devront être déposées ou envoyées à l'adresse ci-après : immeuble TAMBADOU, 5<sup>ème</sup> Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville, au plus tard le 25 juillet 2023 à 12h30mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la même adresse, le même jour à 13 h00mn. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre, d'un montant de :

**-lot n° 1 : 3 000 000 FCFA ;**

**-lot n° 2 : 2 000 000 FCFA.**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur**

*signé*

**BATOUNGUIDIO.**



Avis d'Appel d'Offres – Sans pré-qualification



# Avis d'Appel d'offres (AA0) n°005-2023/MATIER/DGGGT-CEP

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site la Banque Africaine de Développement, sur UNDB on line et dans la presse locale.

2. La Délégation générale aux grands travaux a obtenu des fonds de la Banque Africaine de Développement, afin de financer Projet d'aménagement de la route Ndendé-Dolisie et de facilitation du transport sur le Corridor Yaoundé-Brazzaville, Phase 2, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des «Travaux de construction de quarante (40) forages d'eau potable et trente (30) blocs de latrine VIP, dans différents villages le long de la route (tronçon Ketta-Frontière Cameroun et bretelle Ntam-Alati ».

3. La Cellule d'exécution des travaux en partenariat multilatéral sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

**-Lot N° 1 :** district de Mokéko (7 forages + 7blocs de latrines) : Kerembel, Kandeko, Nganda Messosso, Paris village, Aboya Makambo, Zoulabouth, Secka) ;

**-Lot N° 2 :** district de Sembé (16 forages + 10 blocs de latrines) : (Kokoua, Mielekouka, Goa, Douo-Dina, Biessi 1, Boutazab, Mindjadja, Bad, Seka Koudou, Batekok, Demeyong, Bessie, Egnabi, Gama, Zoulabouth, Boudel) ;

**-Lot N° 3 :** district de Souanké (17 forages + 13 blocs de latrines) : (Gola, Bendama, Bidoumou, Mekoua Gol, Cabosse, Azombo, Assoumdele, J'aime l'amour, Ntam, Mama,

Maka, Meyosse, Minguelakoum, Elogo 1, Elogo 2, Bamegoar)

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5<sup>ème</sup> Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville», Tél : (242)06 868 80 35 / (242) 956.86.64 ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures à 14 heures 30 mn.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ;

- la liste du matériel à affecter au projet ;

- les attestations certifiées conformes des travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

- la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite

à l'adresse mentionnée ci-après [spécifier l'adresse physique et électronique] contre un paiement non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA. La méthode de paiement sera par chèque ou virement bancaire. Le document d'Appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

8. Les offres devront être déposées ou envoyées à l'adresse ci-après : immeuble TAMBADOU, 5<sup>ème</sup> Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville, au plus tard le 27 juillet 2023 à 12h30mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la même adresse, le même jour à 13 h00 mn. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre, d'un montant de :

- Lot n° 1 : 2 000 000 FCFA ;

- Lot n° 2 : 2 500 000 FCFA ;

- Lot n° 3 : 3 000 000 FCFA.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur**

**BATOUNGUIDIO.-**

NAISSANCE DE LA PLATEFORME DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

# Amener la diaspora à jouer un rôle plus dynamique

Les Congolais de l'étranger ont mis en place une structure formelle dénommée "Haut conseil représentatif des Congolais de l'étranger" avec à sa tête Mme Agnès Ounounou, en qualité de présidente. Son lancement officiel a eu lieu le 17 juin 2023, à Paris, en France, en présence de Céphas Germain Ewangui, secrétaire permanent du conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales, du conseiller à la diaspora de l'ambassade du Congo, monsieur Stève Ngatsé, en France, de tous les Congolais composant la communauté congolaise de l'étranger et des diasporas des pays frères et amis. Le but visé est de regrouper la diaspora congolaise au sein d'une organisation formelle pour apporter, à l'instar des autres diasporas, sa contribution à l'œuvre du développement du pays.



Mme Agnès Ounounou et Céphas Germain Ewangui

La naissance de cette plateforme est le fruit d'un travail de longue haleine débuté en 2019. Aujourd'hui, les diasporas de certains pays africains ont dans cette dynamique atteint des performances qui donnent matière à réflexion et à l'action. Selon un des rapports de la Banque mondiale, les transferts de fonds, par exemple, de la diaspora africaine en direction de leurs pays d'origine subsaharienne ont atteint 46 milliards de dollars américains en 2018. Ces montants n'ont cessé d'accroître de façon exponentielle. On note en tête le Nigéria, suivi du Ghana, du Kenya, du Sénégal, du Zimbabwe, du Burkina

Faso, de la Gambie, de Lesotho, le Cap-Vert et bien d'autres. Selon toujours la Banque mondiale, ces transferts de fonds sont devenus la principale source de financement extérieur des pays en voie de développement. Pour atteindre de telles performances, il faut au préalable s'organiser, créer des espaces de dialogue, d'échanges, de solidarité et d'entraide entre les filles et les fils d'un même pays. Mme Agnès Ounounou, la présidente, a dégagé l'intérêt du Haut conseil représentatif des Congolais de l'étranger. «Cet organe fédérateur, c'est un outil de travail que nous avons mis en place pour pouvoir rassembler nos pro-

jets à caractère économique, social et culturel en direction du pays où en direction de notre pays d'accueil». A cette rencontre, les participants se sont partagés des expériences. Céphas Germain Ewangui s'est dit satisfait de ce défi relevé: «Nous pouvons nous permettre de croire que le Haut conseil représentatif des congolais de l'étranger saura se mettre à la hauteur des enjeux et de donner, dans la dynamique du processus de développement de notre pays, une âme à notre diaspora. Les diasporas considérées par certains comme un désastre pour l'Afrique, se révèle, à la

lumière des indications suscitées, être un puissant vecteur de développement pour le continent». Il a ajouté que pour la contribution attendue de la diaspora congolaise à l'œuvre de construction et de développement du pays le Congo, les regards sont désormais tournés vers le Haut conseil représentatif des Congolais de l'étranger. Puis, les uns et les autres, apporter à cette nouvelle et stratégique structure toutes les formes d'appuis et d'assurances pour les rendre pleinement opérationnelle.

Philippe BANZ

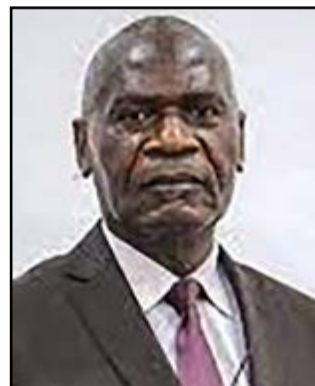
ASSAINISSEMENT

## Les services municipaux appuyés par l'armée dans le ramassage des ordures

Dans le cadre de la commémoration des 62 ans des Forces armées congolaises (FAC) et de la Gendarmerie nationale, et dans la dynamique de renforcer le lien Armée-Nation, les Forces armées congolaises ont décidé d'appuyer la municipalité de Brazzaville dans l'assainissement pour contribuer à l'amélioration de son environnement et du cadre de vie de la population. Pour ce faire, une opération spéciale d'assainissement des artères de la capitale a été lancée, le 21 juin, par Dieudonné Bantsimba, président du conseil départemental et municipal, député-maire de la ville de Brazzaville, en présence du général de division René Boukaka, Chef d'Etat-major général adjoint des FAC.



Des engins sélectionnés pour assurer le ramassage des ordures



Le député-maire Dieudonné Bantsimba



Général René Boukaka

Des équipements et matériels divers de l'armée, ainsi que le personnel du Génie militaire sont disposés pour accomplir l'opération qui consiste à libérer les zones encombrées, notamment en déblayant les tas d'immondices qui jonchent les grandes artères de Brazzaville. L'opération durera dix jours et pourra être renouvelée à la demande de la mairie. Honoré de voir l'armée donner un coup de pouce à la mairie pour contribuer au bon vivre de la population, le général René Boukaka a déclaré: "Comme chaque année, la commémoration de cet événement inclue l'organisation de plusieurs activités, parmi lesquelles, une bonne place est réservée aux actions civilo-militaires. Pour cette année, il est prévu la contribution de la Force publique, dans l'assainissement de la ville de Brazzaville". Au nom du Chef d'Etat-major général, a-t-il souligné, "je mets à votre disposition les équipements et les personnels du Génie militaire pour contribuer à l'assainissement de la ville. Ces personnels ont été instruits pour mener cette opération sous votre conduite, conformément aux règles de discipline générale qui régissent les Forces armées". Le député-maire Dieudonné Bantsimba a, de son côté, affirmé: "Les déchets sous toutes leurs formes représentent une réelle menace pour l'équilibre des écosystèmes. Les questions d'assainissement, faut-il le rappeler, représentent autant un défi, mais aussi un idéal auquel toutes les communautés aspirent, et Brazzaville ne fait pas exception à la règle".

A.-P.M.

POINTE-NOIRE

## Les femmes aveugles et malvoyantes édifiées sur les violences basées sur le genre

Le phénomène de la violence prend des proportions inquiétantes au Congo. C'est dans ce contexte que l'ONG Viens et Vois (VV), en partenariat avec l'association Action des femmes aveugles pour le développement (AFD), a organisé du 14 au 15 juin dernier, à Pointe-Noire, un atelier de sensibilisation et de prévention de risques sur les violences basées sur le genre (VBG) à l'égard des parents, maris et tuteurs des femmes vivant avec handicap visuel.

vant en situation d'handicap visuel subit surtout des violences basées sur son handicap. Car, être handicapé signifie que c'est plus difficile de se défendre face à un agresseur. Etre aveugle signifie aussi être dépen-

et de l'AFAD: «Violences spécifiques dues au handicap»; «Conséquences des violences et prise en charge des victimes»; «Cadre juridique et les services d'accompagnement psychologique et social»; «Prévention des violences», etc. Au terme des travaux, les participants, visiblement satisfaits, ont promis de mettre en œuvre les enseignements reçus.

Equateur Denis NGUIMBI

Les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient patronnées par Félicité Meno Diop Tchiloumbou, directrice départementale de la Promotion de la femme. Elle avait à ses côtés Urbain Koumbali, représentant la directrice départementale des Affaires sociales, empêchée, Gaston Yomo, directeur départemental du Conseil consultatif des personnes handicapées, Thérèse Kamango, présidente de l'association Actions des femmes aveugles pour le développement, et Dieudonné Mbimi, représentant de la Mission évangélique braille. Pendant deux jours, les 80 participants, dont 40 femmes aveugles et malvoyantes, ont été informés sur leur situation sociale. «Les femmes et les filles subissent quotidiennement le harcèlement sexuel, la violence physique et la violence psychologique dans leur famille, à l'école, au travail ou dans la rue. Les résultats de l'enquête menée en 2015 par le ministère en charge de la Promotion de



Les malvoyantes

la femme et de l'intégration de la femme au développement révèle que sur 600 femmes enquêtées dans la capitale, 62% ont déclaré avoir été victimes de violences de toutes sortes. Par rapport à la typologie des violences, 83% étaient victimes de violences psychologiques, 31% de violences physiques et enfin 4% de violences économiques. Malgré les multiples ateliers organisés à l'égard des femmes à la suite de cette enquête, aucun de ces ateliers n'a pris en compte la situation des femmes non voyantes. Ainsi, à toutes ces femmes, la femme vi-

dant des autres pour son soutien et prise en charge pour exécuter certaines activités. Et les femmes aveugles ont considérablement moins de voies de sécurité et il est moins probable qu'elles dénoncent les cas de violence par peur de représailles. Aujourd'hui, la loi «Mouebara», récemment adoptée par le Parlement congolais, vient de donner, une fois de plus, un élan dans la protection des femmes contre les violences», a affirmé Félicité Meno Diop Tchiloumbou. Plusieurs thématiques ont été développées par les experts du ministère de la Promotion de la femme

NILEDUTCH CONGO FORWARDING AND LOGISTICS

Société anonyme avec Conseil d'administration

Au capital de 10.000.000 de francs CFA

Siège social : Intersection des rues Côte Matève et Tchionga, Immeuble Cube Center, Quartier Ndjindji, BP : 5131, Pointe-Noire République du Congo

RCCM : CG-PNR-01-2018-B14-00016

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale à caractère mixte en date, aux Pays-Bas, du 27 décembre 2022, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 15 mai 2023, sous le n°3563, folio 093/10, les actionnaires de la société ont notamment décidé, à titre extraordinaire, la poursuite des activités de la société.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00493 en date du 13 juin 2023.

Pour avis,

Le Conseil d'administration

ETUDE Maître Maurice MASSELOT  
NOTAIRE

B.P : 4866, téléphone : (242) 06 667.00.66 / 05 767.00.66 / 05 369.69.67  
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,  
Face Laboratoire de Total.  
E-mail : masselotnotaire@gmail.com  
NIU n°P22000000038926

## INSERTION LÉGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 08 juin 2023, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée EUROSTAR-SARL-U, aux caractéristiques :

- Dénomination: EUROSTAR-SARL-U.
- Forme de la société: Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle.
- Capital social: 1.000.000 F CFA.
- Siège social: Pointe-Noire, quartier Mahinga, zone japon vers la plage.
- Téléphone: (00242) 06 757.37.37.
- Objet social: Vente de pièces détachés ; Garage ; Vente de pneus, d'huiles de moteurs, de batteries et de pièces d'engins.
- Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.
- Enregistrement : À Pointe-Noire, sous le numéro 343, Folio 109/04 en date du 12 juin 2023.
- Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00628 du 15 juin 2023.
- Immatriculation : A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n°RCCM CG- PNR-01-2023-B13-00123 du 14 juin 2023.
- Gérance: Monsieur Ali CHEHOURI est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis

Maître Maurice MASSELOT

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),  
Centre-ville, Brazzaville.  
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244  
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com  
République du Congo

## ANNONCE LEGALE

### CONSTITUTION

« ESSENGO EMADYO »  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
Au Capital de 3.300.000 FRANCS CFA

Siège Social : 08, rue Balloys, quartier 555, Ouénzé, Brazzaville, République du Congo  
RCCM : CG-BZV-01-2023-B12-00121  
REPUBLIQUE DU CONGO.

### CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 30 mai 2023 par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 31 mai 2023, sous Folio 099/6, numéro 2467, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme Sociale : Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) ;  
Objet social : La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger : L'agriculture et le maraîchage ; La pisciculture ; L'élevage ; L'import-export des produits agricoles et d'élevage.  
Dénomination : « ESSENGO EMADYO » ;  
Siège social : 08, rue Balloys, quartier 555, Ouénzé, Brazzaville, République du Congo ;  
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts ;  
Capital social : TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE (3.300.000) FRANCS CFA, divisé en TROIS CENT TRENTE (330) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de

1 à 330, entièrement libérées par les associés ;  
Déclaration notariée de souscription et de versement : aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 30 mai 2023 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 31 mai 2023, sous folio 099/8, numéro 2469, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés ;  
Gérance : aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 30 mai 2023, Monsieur BILALA Guy Franck Jean Gustave, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée de trois (3) ans renouvelables ;  
Immatriculation au RCCM : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 07 juin 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00121.

Fait à Brazzaville, le 22 juin 2023

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire.



Société Commune de LOGistique

N/Réf.: 2023/06/ 0281 / SCLOC/DARH/DF/ DG

## APPEL A CANDIDATURE : COMPTABLE EXPERIMENTE

La Société Commune de Logistique (SCLOG en sigle), a pour mission le stockage et le transport massif des hydrocarbures liquides dans tout l'étendue du territoire national. Implanté sur 7 départements dans 8 localités, à travers la République du Congo, la SCLOG rassemble 128 collaborateurs engagés pour ramener les produits pétroliers liquides au plus près des différentes communautés.

Dans le cadre de son évolution organisationnelle, la SCLOG recherche un Comptable expérimenté (H/F).

Lieu d'occupation du poste : Siège SCLOG à Brazzaville

### Missions :

Sous la supervision hiérarchique et opérationnelle du Chef Comptable, le Comptable aura en charge la tenue et suivi de la Comptabilité des Immobilisations et des Stocks.

Sans qu'elles ne soient exhaustives ni limitatives, les principales missions sont les suivantes

- \* Assurer la saisie de tous les événements comptables affectant le patrimoine de la société et en assurer leur traçabilité;
- \* Etablir les états périodiques relatifs aux immobilisations (tableau de passage des immobilisations, listings des immobilisations, etc...);
- \* Comptabiliser les écritures comptables relatives aux immobilisations et leur amortissement (acquisition, mises en service, cession, mises au rebut, etc...) et s'assurer du correct déversement du module immobilisation dans la comptabilité générale
- \* Analyser mensuellement les comptes d'immobilisations en cours ;
- \* Rapprocher les états mensuels d'immobilisations avec les grands livres des comptes et la balance générale ;
- \* Réaliser un suivi extra comptable des investissements pour les besoins de reporting financier

Adresse postale Dépôt de Mpila - Brazzaville — République du Congo B.P. : 14 522 — Tel. : 06 660-45-00 — Fax : 22 281-08-23 Raison sociale : Société Commune de Logistique - Capital social : 610.000.000 FCFA — RCCM de Brazzaville n° 07-8-117 ; NIU : M.2005110000097158

- \* Rapprocher mensuellement les comptes des investissements avec la Coordination Technique et contrôleur de gestion ;
- \* Analyser et expliquer mensuellement les variations des comptes d'immobilisations et de stocks ;
- \* Rapprocher mensuellement les comptes des stocks avec le fichier de stocks tenu par le Magasinier ;
- \* S'assurer de la correcte valorisation des stocks
- \* Justifier l'ensemble des mouvements comptables de stocks : achats, entrées et sorties de stocks ;
- \* Contribuer aux opérations de prise d'inventaires physiques des immobilisations et des stocks ;
- \* Analyser et apurer, le cas échéant, les écarts d'inventaires ;
- \* Assurer la conformité des transactions comptables avec les exigences de contrôle interne et externe (audit interne, contrôle fiscal, commissariat aux comptes) ;
- \* Contribuer aux travaux de clôture comptable périodique ;
- \* Assister le Chef Comptable dans l'arrêt des différents états comptables.

### Profil Recherché :

Formation de niveau Bac +2/3 de type en Comptabilité avec 3 ans d'expérience souhaitée sur un poste similaire.

Vous devez avoir une bonne maîtrise du Pack Office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook...);

Vous utilisez au moins un logiciel comptable (SAP, Microsoft Dynamics...)

### Compétences techniques :

- Vous avez la parfaite connaissance de l'ensemble du processus comptable ;
- Vous maîtrisez les normes fiscales et comptables ;
- Connaître et maîtriser les logiciels informatiques de bureautique et de traitement comptable et fiscal ;

Connaître et renseigner les tableaux de bord comptabilité ; Vous avez la connaissance de toutes les étapes liées à la révision des comptes.

### Soft skills :

Vous êtes autonome, impliqué(e), rigoureux(se), dynamique et avez un excellent relationnel notamment avec les opérationnels

Vous êtes à l'écoute des problématiques de chacun et faites preuve de curiosité et de synthèse.

Vous avez le sens du respect des délais, des engagements et une bonne résistance au stress

Au-delà de vos compétences techniques, votre savoir être est un atout, vous aimez le travail en équipe et vous êtes un très bon communicant.

Vous faites preuve d'un grand sens de l'intégrité et de l'éthique

### Conditions pour candidature externe.

Les candidatures, composées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, une photocopie de la pièce d'identité, une photocopie des différents diplômes, un récépissé d'inscription à l'ACPE sont à transmettre à :

- L'Agence Congolaise pour l'Emploi (ACPE) sise boulevard Denis SASSOU NGUESSO et ;

- La Société Commune de Logistique (SCLOG) sise Avenue Félix Eboué Mpila.

Un test de sélection des candidats sera organisé à Brazzaville à une date qui sera communiquée aux candidats retenus.

Date limite de transmission des candidatures : le 14 août 2023 à 17H00

Fait à Brazzaville, le 22 mai 2023

  
Amandine SIMONIN  
Directrice Générale



**DISTINCTION**

**L'Académie française décerne le Grand Prix Hervé-Deluen à Emmanuel Boundzeki Dongala**

Une distinction de la francophonie créée en 2007 et décernée par l'Académie française, le Grand Prix Hervé-Deluen est destiné à récompenser «toute personne ou toute institution qui contribue efficacement à la défense et à la promotion du français comme langue internationale». L'édition 2023 de cette récompense annuelle a été décernée le jeudi 22 juin 2023 à Emmanuel Boundzeki Dongala, écrivain congolais enseignant aux Etats-Unis d'Amérique.

Emmanuel Boundzeki Dongala est le premier écrivain congolais à se voir décerner cette prestigieuse distinction dotée de 25 000 euros (Un peu plus de 16.500.000 F.CFA) et dont la dernière édition a été attribuée à l'écrivaine et styliste française, d'origine vietnamienne, Anna Moï (de son vrai nom Trân Thiên Nga). Pour la petite histoire, le lauréat du Grand Prix Hervé-Deluen 2023 est né en 1941 à Alindao, en République Centrafricaine, d'un père congolais et d'une mère centrafricaine. Il passe son enfance et son adolescence au Congo. Il poursuit ses études aux États-Unis et en France. Avant d'enseigner la chimie à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, Emmanuel Boundzeki Dongala a longtemps animé le Théâtre de l'Eclair qui a présenté à la capitale congolaise des œuvres de ses compatriotes. Mais aus-

si celles des écrivains français Jean Paul Sartre et japonais Yukio Mishima. C'est lors de la guerre qui éclate en 1997 qu'il quitte la capitale congolaise avec sa famille. C'est grâce au soutien actif de l'écrivain américain Philip Milton Roth (né le 19 mars 1933 à Newark, dans le New Jersey et mort le 22 mai 2018 à New York), qu'il trouve refuge aux États-Unis. Au pays de l'Oncle Sam, cet écrivain de formation scientifique, enseigne à la fois la littérature francophone et la chimie. L'œuvre de romancier et de nouvelliste d'Emmanuel Boundzeki Dongala l'a amené à la fois vers les maquis de l'Afrique australe («Un fusil dans la main, un poème dans la poche», Editions Albin Michel, Paris, 1974), dans l'univers musical de John Coltrane (saxophoniste de jazz et compositeur afro-améri-



Emmanuel Boundzeki Dongala

caïn), et le quotidien de la vie congolaise («Jazz et vin de palme», Editions Le Serpent à plumes, Paris, 1996); ou dans les dérives meurtrières des enfants-soldats («Johnny Chien Méchant», Editions Le Serpent à plumes, Paris, 2002). Parmi ses autres œuvres, on peut citer: «La sonate à Bridgetower» (Actes Sud, 2017); «Les petits garçons naissent aussi des étoiles» (Le Serpent à plumes, Paris, 2000); «Le feu des origines» (Albin Michel, Paris, 1987). Emmanuel Boundzeki Dongala a reçu plusieurs autres prix et récompenses: Prix Ladislav-Dormandi, pour «Un fusil dans la main, un poème dans

la poche» (1974); Prix Charles Oulmont - Fondation de France, pour «Le Feu des origines» (1988); Grand Prix Littéraire de l'Afrique Noire, pour «Le Feu des origines» (1988); Prix RFI-Témoin du Monde 1998, pour «Les petits garçons naissent aussi des étoiles» (1998); Prix Fonlon-Nichols de l'excellence littéraire (2003); Prix HYPERLINK "https://fr.wikipedia.org/wiki/Prix\_Virilo"Virilo, «Photo de groupe au bord du fleuve» (2010); Prix Ahmadou-Kourouma, «Photo de groupe au bord du fleuve» (2011); Prix Mokanda, «Photo de groupe au bord du fleuve» (2013), etc.

Véran Carrhol YANGA

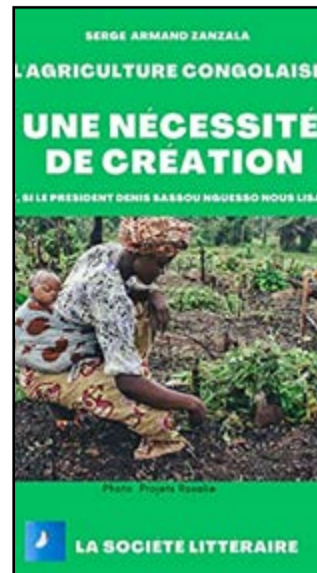
**VIENT DE PARAÎTRE**

**“L'agriculture congolaise: une nécessité de création Et, si le Président Denis Sassou Nguesso nous lisait?” de Serge Armand Zanzala**

“Avec ses nombreux atouts naturels et humains tels que son climat, ses sols, son hydrographie, sa végétation, son relief et sa population qui est très jeune (47% sont âgés de moins de 18 ans), l'agriculture congolaise a tout pour être prospère et devenir la colonne vertébrale de l'économie du pays.



Serge Armand Zanzala



La couverture du livre

Pourtant, malgré les politiques élaborées et les plans gouvernementaux mis en place depuis l'indépendance, ainsi que les fonds créés conjointement par les différents gouvernements et institutions internationales, l'agriculture congolaise n'a pas réussi à se développer comme elle le devrait. Pour cause, elle n'existe pas! Ce livre a pour objectif de proposer des éléments essentiels pour la création d'une agriculture congolaise florissante.

Dans la deuxième partie, nous examinerons en détail les raisons de l'inexistence de l'agriculture congolaise, en explorant les problèmes structurels qui ont conduit les Congolais au désintérêt de ce secteur entraînant une baisse de la productivité et de la qualité des récoltes.

Nous aborderons également les problèmes de commercialisation, de financement et de formation qui ont empêché ceux que nous appelons agriculteurs, d'exploiter pleinement leur potentiel.

Dans la troisième partie, nous explorerons les conditions nécessaires pour créer une agriculture congolaise prospère, en mettant en évidence les politiques et les pratiques qui ont réussi dans d'autres pays similaires.

Nous examinerons également les défis uniques auxquels est confrontée l'agriculture congolaise, tels que la faible infrastructure et l'accès limité aux technologies agricoles modernes.

Dans la quatrième partie, nous explorerons les perspectives pour la création d'une agriculture congolaise florissante, en examinant les différentes stratégies qui pourraient être adoptées pour stimuler la croissance et le développement agricole.

Nous examinerons les opportunités qui existent pour les agriculteurs congolais sur les marchés nationaux et internationaux, et les implications pour la sécurité alimentaire et la croissance économique du pays.

Enfin, dans la conclusion de ce livre, nous tirerons les leçons de nos recherches et propositions pour l'avenir de l'agriculture congolaise.

Nous espérons que ce livre sera une contribution précieuse à la compréhension des défis et des opportunités de l'agriculture congolaise, et un guide pour les décideurs et les agriculteurs cherchant à bâtir un avenir prospère pour ce secteur vital.”

Serge Armand ZANZALA

**EDUCATION/EMULATION**

**Dans les écoles américaine du Plateau des 15 ans et Espoir international du pays**

Les écoles Espoir international du pays, de Mpsisa (Baongo), et américaine du Plateau des 15 ans (Moungali), qui ont pour promoteur le Dr Roland Sylvère Malonga, ont organisé leur émulation scolaire, samedi 1er juillet, au Palais des Congrès à Brazzaville. Au cours de laquelle, les trois meilleurs élèves de chaque classe ont été primés. La cérémonie a été couplée aux activités culturelles dans la soirée.

Les élèves ont remercié les promoteurs de leurs écoles qui leur ont permis d'étudier dans de bonnes conditions, mais aussi pour toutes les initiatives tendant à les pousser au travail et à l'assiduité. Ils ont félicité le personnel enseignant pour l'encadrement durant les neufs mois scolaires, leurs parents pour le paiement des droits de scolarité.

Remerciant le promoteur des deux écoles pour l'organisation de cette compétition scolaire qui permet aux élèves de se surpasser, Mme Minkala a, dans le mot des parents d'élèves, "salué les initiatives prises par les promoteurs en organisant des conférences sur les droits des enfants, la morale et surtout sur leurs droits et devoirs dans la société". Avant de faire des propositions susceptibles d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Le promoteur général des deux écoles, le Dr Roland Sylvère Malonga, a souligné: "L'émulation est une tradition que nous voulons célébrer avec nos apprenants, car c'est par elle qu'on passe à l'éva-



Dr Roland Sylvère Malonga

luation. Nous l'avons voulu pompeuse car, nous voulons former des cadres et leaders qui vont conduire le pays demain". Ajoutant qu'un Fonds appelé Espoir du pays sera créé pour assurer l'encadrement et la formation des enfants qui iront faire des études universitaires à l'étranger, mais qui doivent revenir pour servir le pays. Des chantiers vacances pour les élèves sont prévus dans certaines sociétés de la place pour leur per-



L'une des élèves bénéficiaires du visa américain, entourée du couple Malonga et de ses parents

mettre d'avoir une expérience professionnelle".

Trois meilleurs élèves ont reçu les visas pour un séjour aux Etats-Unis aux frais des promoteurs des écoles. Il s'agit de Melles Dominique Ngouala (de la 4e à l'école Espoir international du pays); Eléonore Ndinga Mbomi (CEI) et Emmanuelle Tombé Samia (de la seconde), toutes deux élèves à l'école américaine du Plateau des 15 ans. Les trois meilleurs élèves de chaque classe ont reçu une attestation et une enveloppe d'encouragement. L'autre fait marquant a été la signature du protocole d'accord de partenariat entre les écoles Espoir international du pays, américaine du Plateau des 15 ans et l'école canadienne de Kinshasa, en RD Congo.

Dans la soirée, un événement culturel a eu lieu, animé par l'orchestre Extra Musica Nouvel

Horizon, dans une ambiance festive. Avec à la clé une tombola qui a permis aux participants de gagner de nombreux prix alléchants. Les prix les plus convoités ont été la voiture de marque Harris gagnée par Mme Matondo Nkouka et la moto Djakarta par Rose D'Or Akouéré. Le concours de la sape présidé par Guy-Aurélien Mankessi venu de France, a souri à M. Mouzoungou qui a empoché la somme de 150.000 F CFA. Les présences de Mme Jeannine Kalenga, épouse de Jean-Michel Itoua, promoteurs de l'école canadienne de Kinshasa ont été signalées. Sans oublier celle de Pépin Nguimbi, promoteur de plusieurs écoles à Pointe-Noire, parain du Dr Sylvère Malonga. La fête a été belle!

Alain-Patrick MASSAMBA

**BREVES**

**Retour de Youlou Mabiala à Brazzaville**

Après dix-neuf années de soins médicaux à Paris (France), Gilbert Youlou Mabiala a retrouvé Brazzaville où l'attendaient ses parents, amis, collègues de l'orchestre, confrères, connaissances et le monde musical. Ce retour a créé un plaisir chez de nombreux mélomanes. La dégradation de l'état de santé de Youlou Mabiala est partie d'un concert de l'orchestre Kamikaze Loningisa, au cours d'une cérémonie officielle, le 15 août 2004, à Pointe-Noire.

**Michel Moutouari s'en est allé!**

D'une fratrie de grands artistes-musiciens bien connus: Kosmos Moutouari et Pierre Moutouari, Michel Moutouari a quitté ce monde en région parisienne, lundi 26 juin 2023. Cadet de cette fratrie, il était auteur-compositeur lui aussi, avec à la clé des albums plus connus en France. Il avait des atouts, affichant sa volonté, voire son besoin pressant, de suivre les traces de ses aînés. Avant de prendre le chemin de l'Hexagone dans les années 90, il a presté dans les orchestres Les Sossa et Hydro-Music de Brazzaville.

Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU  
NOTAIRE

Sis Bd Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du complexe scolaire « Les amis de Julien, OCH MOUNGALI III, Brazzaville, République du Congo ;  
Tél : (242) 06651 13 85/ 06998 00 15 / 04411 87 14  
E-mail : etudemakumbu@gmail.com

Brazzaville, le 04 juillet 2023

## ANNONCE LEGALE

BAOBAB, Société Civile Immobilière  
Capital : 1.000.000 de francs CFA  
Siège social : 1773, rue Bassoundi, Plateau des 15 ans,  
Moungali, Brazzaville  
REPUBLIQUE DU CONGO

## CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date, à Brazzaville, du 11 mai 2023, reçu par Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire soussigné, enregistré le même jour, sous le folio 090/7 n°1478 à la recette de l'enregistrement, du domaine et des timbres de poto-poto, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**DENOMINATION:** BAOBAB.

**FORME:** Société Civile Immobilière.

**CAPITAL :** 1.000.000 de francs CFA.

**SIEGE SOCIAL:** 1773, rue Bassoundi, Plateau des 15 ans, Moungali, Brazzaville, en République du Congo.

**OBJET SOCIAL:** Gestion immobilière.

**DUREE:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

**GERANT:** Monsieur MATSIMA Jean Alban.

**IMMATRICULATION :** 31 Mai 2023, au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01 -2023-B13-00233.

Pour avis

Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond-point  
Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1<sup>er</sup> étage, Centre ville  
B.P. 1431 Tél : 05 539 37 46 / 05 736 64 64 République du Congo

## INSERTION LEGALE

«GMAX SERVICES »

En sigle «GMS» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital social de Francs CFA : Trois Cent Mille (300 000)

Siège social : 9 rue Bolobo vers le Rond-point Mairie Centrale, Centre-ville

Pointe-Noire - République du Congo

RCCM : CG-PNR-01-2023-B13-00127

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 08 juin 2023, enregistré à Pointe-Noire le 12 juin 2023, folio 110/4, n°4376, la création d'une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

**OBJET:** La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

Gestion, transaction, promotion immobilière ; Services informatiques et maintenance d'équipement divers; Achat et vente de matériel informatique ; Assistance comptable et fiscale ; Mise à disposition du personnel ; Location et vente de véhicules; Travaux BTP divers ; Décoration intérieure; Et d'une manière générale, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus.

**DENOMINATION:** La société prend la dénomination de «GMAX SERVICES» en sigle «GMS» SARLU

**SIEGE SOCIAL:** Le siège social est sis à Pointe-Noire, 9 rue Bolobo vers le Rond-point Mairie Centrale, Centre-ville, République du Congo.

**DUREE:** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

**GERANCE :**

Monsieur Jewed KABA est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

**RCCM :** CG-PNR-01-2023-B13-00127

**DEPOT LEGAL :** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 19 juin 2023 sous le n°CG-PNR-01-2023B-00643

Fait à Pointe-Noire, le 03 juillet 2023

Pour avis et mention

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE  
Notaire



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE  
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo  
« PRODIVAC »



## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)

### AMI N°67-PPM/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2023-Relance-Recrutement de deux (02) Consultants nationaux chargés de la formation/recyclage des formateurs en Aviculture.

Secteur : Agriculture

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD  
2000200004602

N° d'identification du Projet : P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les services de deux (02) Consultants nationaux chargés de la formation/recyclage des formateurs en Aviculture ».

Les services prévus au titre de ces contrats comprennent essentiellement le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur avicole afin d'améliorer la productivité et la gestion de leurs exploitations. De manière spécifique, il s'agira pour les deux consultants de : (1) Identifier de façon participative les besoins en formation auprès des acteurs ciblés ; (ii) Elaborer les supports didactiques et pédagogiques ; (iii) Définir les équipements et consommables nécessaires à la tenue des sessions pratiques, (iv) Fournir au projet un plan de formation multi annuel en lien avec les indicateurs du cadre logique et (v) Former/recycler 32 formateurs (DDE, Chef de service élevage, Chef de secteur

agricole et cadres de la DGE) afin d'assurer la formation in situ des aviculteurs.

La durée de la mission est de deux (2) mois. Consulter les termes de référence (TDR) pour plus d'informations.

2. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier : (i) lettre de motivation, datée et signée ne dépassant pas deux pages, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires, et (iii) copies de diplômes ou attestations).

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et

heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09h00' à 15 h00', heure locale (TU+1).

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par mail en format PDF à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 17 Juillet 2023 (TU+1) et porter expressément la mention suivante : « AMI N°67-PPM/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2023-RELANCE : RECRUTEMENT DES DEUX CONSULTANTS NATIONAUX CHARGES DE LA FORMATION/RECYCLAGE DES FORMATEURS EN AVICULTURE », ou par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez  
Brazzaville-Congo

Tél : (242) 06 612 76 84/04 464 31 31 E-mails :  
prodivaccongo@gmail.com

com/pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 30 Juin 2023

Le Coordonnateur par Intérim du PRODIVAC

Marcel Dieudonné N'ZEMBA

## FOOTBALL

# Qui n'avance pas, recule !

Étincelants lors des éliminatoires, les Diablies-Rouges U-23 ont été l'ombre d'eux-mêmes à la phase finale de la CAN de leur catégorie qui se poursuit au Maroc. Les poulains de Cyril Ndonga ont plié bagages dès le premier tour.

Ils ont été débarqués de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans, les "Espoirs" congolais. En concédant leur troisième défaite d'affilée contre le Maroc, vendredi 30 janvier 2023 à Rabat. Ils avaient déjà été battus et par le Ghana (2-3), le 25 juin, et par la Guinée (1-3), le 27 juin. L'élimination était ainsi consommée dès la deuxième journée de la phase de poules. Il est certes difficile de dire ce qui s'est passé au Maroc. On peut cependant se permettre de conclure que c'est là, la conséquence logique d'une mauvaise préparation. On ne pouvait demander, dès lors, aux Espoirs congolais d'aussi bas profil d'opérer un miracle. L'équipe qui avait séduit en écartant la Tunisie et l'Afrique du Sud lors des éliminatoires, a perdu et des joueurs (parmi eux le buteur Déo Gracias Bassinga parti en Belgique) et son homogénéité, en si peu de temps. Elle a donné l'impression d'être un groupe sans co-



Hernest Malonga et les Diablies-Rouges rentrent bredouille du Maroc

lonne vertébrale, précipitamment lancé dans l'arène pour éviter un forfait. En ratant son entrée dans la compétition face au Ghana, éclatait au grand jour son impréparation. Et pourtant, nous rêvions tous d'un coup de main à Rabat.

Des boucs émissaires pour justifier l'élimination de nos Espoirs ? « C'est notre manque de sérieux qui les a mis hors combat. Nous n'avons pas compris que le travail ne s'arrête pas. Pour être surpris au premier coup de gong. Que cela nous

serve d'avertissement à l'orée d'autres engagements africains », estime un internaute. Qui s'interroge, par ailleurs, sur les compétences des encadreurs qui vont, reviennent pour préparer, produire le même spectacle. Et d'ajouter: "Lui aussi mérite-t-il un magistral coup de balai, comme Elie Ngoya renvoyé après le CHAN en février dernier après le fiasco des Diablies-Rouges A' ?"

Jean ZENGABIO

## VOLLEYBALL

## Landry Matsimi Makita monte au créneau

L'Egypte va abriter au mois d'août prochain, le championnat d'Afrique des nations de volleyball. Le médecin colonel Landry Matsimi Makita, team-manager des Diablies rouges volleyball, nous a expliqué sur les préparatifs de l'équipe nationale.

\*Monsieur le team-manager, à quelques jours du lancement des hostilités de la coupe d'Afrique des nations de volleyball, comment vous préparez-vous pour aborder cette compétition majeure ?

\*\*Merci ! Il y a des années que nous n'avons plus participé à une compétition internationale. Et pour cause : il n'y avait pas de problèmes au niveau de l'organisation. Cette année, on a dû se réorganiser autrement. Nous avons commencé avec une timide préparation avec les joueurs locaux en attendant l'arrivée sous peu des professionnels. Au moment où vous m'interviewez, nous avons une séance d'entraînement par semaine. Si les enfants s'entraînent une fois, c'est parce que nous n'avons pas les moyens pour nous préparer en bonne et due forme.

\*Au regard de ce triste constat, quel appel lancez-vous à tous ceux qui peuvent vous venir en aide ?

\*\*Vu que la date est déjà proche, il est temps que nous puissions nous mettre résolument au travail. Il y a certaines nations que je ne peux citer qui ne sont pas plus nanties



Landry Matsimi

que notre pays qui sont déjà dans la préparation depuis belle lurette. Voilà pourquoi, je profite de votre journal le plus lu de la place pour lancer un cri de cœur afin que les différentes institutions qui gèrent le sport en général et le volleyball en particulier puissent venir nous aider par le biais de la fédération pour que nous puissions mieux nous préparer davantage. Nous sommes fatigués d'aller à des compétitions sans une préparation adéquate. Si nous ne sommes pas du tout prêts, point ne sera besoin d'aller faire de la figuration pour juste éviter les amendes. Nous ne voulons plus cet état des choses au volleyball. Nous savons que le congolais est né sportif, une fois mis dans les conditions idéales de préparation son talent explose au grand jour, car, il est capable de soulever des montagnes. Voilà mon coup

de gueule.

\*Le ministère des sports octroie des primes aux athlètes en fonction des résultats. Pensez-vous qu'avec cette préparation hasardeuse les professionnels vont venir renforcer l'équipe dans cette aventure ?

\*\*Honnêtement parlant, ce message n'a pas été adressé aux volleyeurs. Mon ressenti est que, ce message concerne les footballeurs. Je mets le pied dans le plat pour dire que chez nous, le ministère des sports, c'est comme le ministère du football, bien que les résultats n'y sont pas meilleurs, et pourtant on peut investir dans les autres disciplines qui font la fierté du pays à l'extérieur. Pour votre gouverne, le volleyball était médaillé d'argent aux derniers Jeux africains. A la coupe qui suivait, nous avons occupé la cinquième place du continent. Propos recueillis par Equateur

Equateur Denis NGUIMBI

### HANDBALL

**Etoile du Congo, en hommes, et DGSP, en dames, ont remporté le week-end dernier les championnats départementaux de Brazzaville.**

## UN LECTEUR NOUS ECRIT

## Primes des Diablies-Rouges: arrêtez votre hypocrisie !

Certaines autorités usent et abusent de la fibre patriotique des Congolais pour discréditer tous ceux qui osent revendiquer les droits qu'ils se retrouvent dans l'incapacité de satisfaire, tous ceux qui les mettent devant les engagements qu'ils ont pris et qu'ils se trouvent dans l'incapacité de les honorer. Ils savent bien le faire.

Après les enseignants et autres corps de l'administration, c'est sur les joueurs de l'équipe nationale de football que la même technique est appliquée. Pour avoir mis la pression dans leur campagne des éliminatoires de la CAN-Côte d'Ivoire 2023, il leur est reproché de bénéficier de primes mirobolantes et injustifiées en mettant en exergue leur manque de patriotisme.

Deux éléments forts sont utilisés pour mettre du poids à cette campagne de dénigrement. Le montant de la prime de présence d'abord. Il s'agit quand même de près de 2 millions de francs CFA qu'il faut sortir des caisses de l'Etat pour satisfaire les appétits boulimiques d'une bande de gamins qui ne font que courir après un ballon de football. Les moyens de communication ensuite. On ameute les médias pour amplifier. Et ça marche...sauf pour les avertis capables de décrypter.

Ceux qui cherchent à comprendre ne trouvent pas le montant de la prime de présence si scandaleux que ça. Sous tous les cieux, dans le monde du football, une sélection en équipe nationale génère une prime au joueur appelé (ce n'est pas une invention congolaise comme on l'a affirmé trompeusement), un match gagné comme un nul génère des primes de match aux joueurs et aux encadreurs techniques. Tout comme une qualification aux compétitions majeures, CAN, Coupe du monde, etc. Tout ceci mis bout à bout représente une belle somme d'argent. Le méritent-ils? Les fonctionnaires, par exemple, travaillent pour leur pays et sont payés en conséquence. Qui peut, objectivement, leur demander de se mettre gratuitement au service du même pays pour le seul travail dans lequel ils excellent ?

Il faut assumer le fait de s'être contenté des joueurs évoluant à l'étranger pour constituer l'équipe nationale qui continue à entretenir l'illusion d'un football congolais sur le plan international, le foot local ne produisant plus des talents à foison comme naguère, dans les années 1960, 1970, 1980. Ces joueurs sont des professionnels dans leurs clubs. Quand ils rejoignent l'équipe nationale en regroupement, leurs primes sont réduites ou suspendues. Donc, leur manque à gagner doit être compensé. L'Etat et les finances publiques, tout comme la Fédération ne devraient pas être incapables de payer ces primes. Mais notre gestion opaque dans tous les domaines à argent fait que l'argent public qui devrait les prendre en charge est affecté à d'autres utilisations. Voilà le vrai problème.

Au lieu de traiter ces enfants de mercenaires, il faut déjà savoir quel sacrifice ils font pour venir jouer pour le pays. Arrêtons d'être hypocrites et assumons nos choix. Ces enfants méritent mieux que ça.

Laurent Jérôme NKOUA

## ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 000 F. CFA  
Siège Social : sise 327 Avenue Marien NGOUABI  
Immeuble SCI Les Cocotiers; B.P. : 1233, Pointe-Noire,  
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

## AFGRI SARLU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
Au capital de 1 000 000 F. CFA  
Siège Social: Village Malolo, District de Louvakou  
Département du Niari, République du Congo  
RCCM : CG-DOL-13-B-014

## ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de décisions extraordinaire de l'associé Unique non-gérant en date du 27 Mars 2023, l'associé unique non-gérant de la société AFGRI SARLU a pris les décisions suivantes :

- De procéder à la fermeture anticipée de la filiale du Congo pour manque d'activités depuis quelques années;
- De procéder à la radiation de la société au RCCM de Dolisie.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Dolisie du procès-verbal sous le N° 22 DA 0048 du 31 mai 2023. Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N°P2/23-0003, du 31 mai 2023.

Pour avis.